

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION

28, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. N° 64

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m 3 m 6 m 12 m
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont 9

Téléphone 640

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 6 1/2 ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Réc. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

La Société des nations devant son programme. Le nouveau ministère belge mal vu. Un accroc à l'amitié italo-abyssine. Une guerre sanglante pour du pétrole.

Depuis hier, mardi, l'activité internationale est grande à Genève. Conseil et assemblée extraordinaire de la Société des nations et bureau de la conférence du désarmement se sont, en effet, réunis.

L'assemblée extraordinaire de la Ligue de Genève doit s'occuper, une fois de plus, du conflit du Chaco, dont nous parlons plus loin.

Au bureau de la conférence du désarmement, on a beaucoup parlé : le président d'abord, M. Henderson, qui a évoqué la mémoire de M. Dollfuss, du roi Alexandre et de M. Barthou ; puis M. Wilson (Etats-Unis), qui a déposé un projet relatif au commerce et à l'exportation des armes ; enfin, M. Pflügl (Autriche), qui a demandé pour son pays l'égalité des droits en matière d'armements.

Le bureau a finalement décidé de convoquer pour le mois de janvier le comité spécial pour la réglementation de la fabrication et du commerce des armes, le comité pour la publicité budgétaire et le comité des dispositions générales. Le projet américain a été renvoyé aux gouvernements.

En ce qui concerne le projet de Litvinof qui tend à transformer la conférence du désarmement en conférence permanente de la paix, M. Henderson a déclaré qu'il convenait d'attendre la réponse d'un plus grand nombre de gouvernements avant d'établir un rapport.

A Bruxelles, les membres du nouveau gouvernement belge se sont réunis, hier, mardi, sous la présidence de M. Theunis, afin de fixer les méthodes de travail. Ce matin, mercredi, les nouveaux ministres ont prêté serment au roi ; cet après-midi, ils tiendront le premier conseil officiel.

On croit que M. Theunis modifiera la politique économique suivie par son prédécesseur, M. de Broqueville, en réformant, notamment, le système de protection et de contingentement, qui maintient le prix de la vie à un niveau élevé. Ce système est, en effet, en contradiction avec la politique de déflation que cherchait à réaliser le gouvernement démissionnaire.

D'autre part, M. Francqui, ministre des finances, qui s'est toujours défendu énergiquement de vouloir provoquer la dépréciation du franc belge, a pris position dans une interview donnée à l'agence Belga : « Il ne suffit pas de désirer la stabilité monétaire, a-t-il dit. Rien ne sert de « bêler » la stabilité monétaire. Il faut agir de façon à l'assurer. »

Nous avons relevé hier qu'il y avait, dans le cabinet, une personnalité étrangère à la politique : M. Hiernaux, ministre de l'instruction publique. Il y a, en outre, quatre hommes politiques qui ne font pas partie du Parlement : MM. Theunis, Francqui, Gult et Charles.

Les parlementaires, tous plus ou moins amateurs de portefeuilles ministériels, sont, on le comprend, fort dépités. La manière d'agir de M. Theunis, disent-ils, est de nature à amoindrir « le prestige des Chambres ».

D'autre part, les catholiques estiment qu'ils ne sont pas suffisamment représentés au sein du cabinet, parce que M. Theunis n'a pas choisi les membres les plus éminents de leur parti. Cela n'est vraiment pas gentil pour ceux qui sont ministres.

Enfin, les socialistes s'apprentent à ouvrir les hostilités parce que le gouvernement Theunis entend mener une politique de déflation et parce qu'ils jugent excessive l'influence de la grande banque au sein du gouvernement.

On croit cependant que le cabinet Theunis aura la majorité lors de son premier contact avec les Chambres, la semaine prochaine, mais

l'attitude définitive de celles-ci dépendra du programme qui leur sera présenté.

L'Italie a eu un conflit avec le négus d'Ethiopie. On sait que le consulat italien de Gondar, dans la province abyssine d'Amhara, a été assailli par des gens du négus, qui ne furent pas repoussés sans peine et sans pertes pour les gardes du consulat.

Le *Corriere della Sera* a relevé la gravité du fait et a annoncé que le chargé d'affaires italien à Addis-Abeba a été prié d'exiger du gouvernement éthiopien les réparations convenables.

C'est une singulière affaire que cette agression d'un consulat italien par des Abyssins. L'Italie n'est point ennemie de l'Ethiopie, au contraire. La querelle qui aboutit à la défaite italienne d'Adoua, en 1896, n'a pas fait oublier que c'est avec l'aide de l'Italie que la dynastie régnante était arrivée au pouvoir ; l'Italie fut encore la première à reconnaître le négus actuel Taffari. La diplomatie italienne, plus habile que la diplomatie française, a su donner à l'Ethiopie un débouché sur la mer Rouge et diriger vers l'Erythrée l'autostrade faisant communiquer la capitale de l'Ethiopie avec la mer, route que les Français, avec moins de nonchalance, auraient pu faire aboutir à Djibouti.

L'Ethiopie, en effet, est bordée, à l'est et au sud, par les possessions italiennes, françaises et anglaises de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de l'Afrique orientale (Erythrée, Somalie française, Somalie britannique, Somalie italienne, Kenya).

On ne voit pas, étant donnés les bons rapports italo-abyssins, le pourquoi du coup de main exécuté contre le consulat italien de Gondar. Peut-être y-t-il là-dessous la main d'une puissance intéressée à brouiller l'Italie avec le négus.

L'affaire sera sans doute promptement éclaircie. L'Ethiopie, d'ailleurs, fait partie de la Société des nations, ce qui est une garantie de plus que le fâcheux épisode de Gondar n'aura pas de suites tragiques.

La Société des nations va essayer d'arrêter l'effusion du sang entre la Bolivie et le Paraguay au sujet du territoire du Chaco. Cette guerre du Chaco a les causes les plus sordides qui soient. On fait croire, de part et d'autre, aux troupes en présence qu'elles se battent pour l'honneur de leur pays. En réalité, les soldats boliviens se font tuer pour les intérêts de la compagnie pétrolière américaine *Standard Oil* et les soldats paraguayens pour ceux de la compagnie anglaise *Royal Dutch*, qui se disputent les gisements pétroliers du Chaco. La *Standard Oil* est au bénéfice d'une concession que la *Royal Dutch* voudrait lui arracher. A cette fin, la compagnie anglaise a déterminé le gouvernement du Paraguay à revendiquer la possession des territoires en question, au reste incultes et malsains et dénués de valeur au point de vue colonial. Mais il y a le pétrole. Quarante mille hommes ont déjà donné leur vie pour cette dispute entre deux trusts pétroliers. Le Paraguay a l'avantage. Il a occupé la zone pétrolière. Le comité de la Société des nations chargé d'apaiser le conflit demande au Paraguay de retirer ses troupes de 50 kilomètres. Mais il ne veut pas lâcher sa conquête. La Cour de La Haye devra probablement se saisir du différend. Mais il n'est pas sûr que son arrêt soit respecté. Par ce temps de cynisme politique, on peut s'attendre à voir bafouer la justice la plus impartiale.

La corporation

Dictature ou démocratie ?

La loi fribourgeoise sur les corporations que le Grand Conseil a adoptée dans sa session du mois de mai dernier est une démonstration évidente que la reconstitution de la corporation est possible en démocratie dans un Etat fédératif et qu'elle peut être réalisée par la collaboration de tous les partis qui repoussent la conception matérialiste de la vie et qui se placent au contraire sur le terrain de la charité.

Cette loi ne s'est pas élaborée à la faveur d'un régime exceptionnel, mais dans le libre jeu des institutions actuelles. Elle n'est pas née de la tyrannie, et si son application va à l'encontre de la licence, elle ne portera pas d'atteinte à la vraie liberté. A teneur de la loi, nul ne peut être contraint de faire partie d'un groupe professionnel. Les organisations se donnent librement leurs statuts et leurs règlements, qui ne lient que leurs membres.

Le rôle donné à l'Etat par la loi fribourgeoise ne sort pas du cadre des attributions de l'Etat qui sont de rendre la justice, de veiller à l'intérêt commun, de faire appliquer les lois et d'en contrôler l'exercice.

Bien que la loi fribourgeoise du 3 mai 1934 prévoie que les organisations corporatives doivent être reconnues par le Conseil d'Etat, bien que les décisions des corporations qui doivent lier l'ensemble des professionnels soient soumises à l'approbation du Conseil d'Etat, et que la Conseil d'Etat prenne les mesures nécessaires pour coordonner les décisions des différentes corporations lorsque le bien commun l'exige, il n'est pas question d'immixtion de l'Etat dans la vie économique et sociale. Notre loi n'impose la constitution d'aucune corporation. Elle se borne à mettre à la disposition des professions qui jugent cette organisation utile et désirable, un texte légal qui leur confèrera le pouvoir indispensable pour qu'elles puissent atteindre le but qu'elles poursuivent.

Les corporations qui se fonderont sur la base de la loi fribourgeoise désigneront elles-mêmes les branches professionnelles qui les composeront. Elles se donneront librement leur statut et règlement et elles désigneront elles-mêmes leurs organes ainsi que les membres de ces organes.

Il n'y a rien là, on le voit, qui ne puisse se concilier avec la démocratie, et nous restons très loin du fascisme.

Le fondateur de l'Etat corporatif en Italie a prononcé, le 14 novembre de l'année dernière, un discours dans lequel il prétendait que, pour faire du corporativisme plein, complet, intégral, il fallait trois conditions : un parti unique, l'Etat totalitaire, et enfin, troisième condition, la plus importante : vivre une période de très haute tension idéale.

La loi italienne pour l'institution des corporations qui a immédiatement suivi ce discours-programme et les décrets royaux d'exécution sont, en effet, basés sur les conditions que M. Mussolini croit indispensables au corporativisme. Les 22 corporations sont instituées par décret du chef du gouvernement. Elles sont présidées par un ministre ou par un sous-secrétaire d'Etat ou encore par le secrétaire du parti national fasciste.

Les confédérations, fédérations et syndicats qui forment la structure du corporativisme italien ont bien des constitutions à base élective ; cependant, ministres, confédérations et fédérations continueront à se tenir en contact étroit avec le Directoire national, afin d'avoir la certitude de n'appeler aux fonctions syndicales que des hommes possédant non seulement les qualités morales et les capacités indispensables, mais aussi une foi politique sûre et réglant leur activité de producteurs sur les principes de l'organisation fasciste.

Au-dessus du Conseil national des corporations existe le Grand Conseil du fascisme, organe essentiellement politique, qui exerce une influence prépondérante sur la corporation.

Les corporations fascistes sont des organes de l'Etat et soumises à lui, car, dans la conception fasciste, l'économie nationale est un instrument de l'Etat. Les corporations italiennes sont intégrées dans l'Etat, pénétrées de la doctrine d'un parti unitaire tout-puissant qui les domine matériellement. De plus, Etat, parti et corporation sont soumis au pouvoir dictatorial du Duce.

Faut-il en conclure que le Grand Conseil de Fribourg n'a pas fait du vrai corporativisme ?

A ne considérer que les paroles de M. Mussolini citées plus haut, on serait tenté de le croire. Mais, si l'on considère que le rôle donné à

l'Etat dans les corporations fribourgeoises est celui d'un arbitre et que M. Mussolini, dans un entretien avec un journaliste, a déclaré qu'il allait donner des libertés toujours plus grandes aux corps professionnels et borner le rôle de l'Etat à celui d'un arbitre, on verra que, sur le terrain de la liberté, la corporation fribourgeoise est née dans une forme vers laquelle la corporation italienne imposée par l'Etat tend, mais qu'elle ne pouvait avoir d'embûche.

Pour appliquer à un cas nouveau une vieille comparaison, la corporation fribourgeoise est un habit fait sur mesure et la corporation italienne un article de confection.

Les circonstances, il est vrai, étaient différentes ici et là-bas, ce qui était nécessaire là-bas ne pouvait l'être ici. On comprend que le chemin ait été différent ; que là-bas, le désir de fortifier l'Etat ait guidé le chef du gouvernement ; qu'ici, le désir de servir le peuple ait inspiré le législateur.

Le citoyen suisse ne pouvait avoir que de la répugnance pour un corporatisme césarien. Si la dictature avait été une condition du corporativisme, le peuple fribourgeois l'eût repoussée sans hésiter. Si la corporation ne pouvait exister en dehors de l'Etat totalitaire, la structure politique de la Suisse en eût empêché l'éclosion. Enfin, si la corporation ne pouvait exister sans être flanquée d'un parti unitaire, notre sentiment et notre goût de la liberté lui eussent résisté sans doute victorieusement. Or, nous avons vu que la corporation a pris d'embûche chez nous une forme souple et perfectionnée, qui nous a mené loin de la division du pays en vingt-deux corporations, tel que le fait le corporativisme fasciste ; loin de la nomination des présidents par le gouvernement ; loin de la fixation du nombre des membres du conseil corporatif ; loin de l'exigence d'un acte de foi politique ; loin de l'intégration des corporations dans le cadre du parti unitaire et la constitution de l'Etat totalitaire.

Si certaines décisions de nos futures corporations peuvent être assimilées à celles des organismes de droit public, les corporations n'exercent vis-à-vis de l'Etat aucun pouvoir politique, et leur indépendance vis-à-vis de l'Etat n'est exposée à aucun danger.

La loi fribourgeoise sur les corporations nous apparaît comme un modèle d'adaptation du système corporatif à nos conceptions suisses et plus spécialement à nos traditions fribourgeoises.

Genève

appelle Berne à son secours

Hier matin, mardi, M. Nicole a téléphoné au Palais fédéral pour faire savoir que la Caisse de l'Etat de Genève était vide et qu'on ne pourrait plus payer les fonctionnaires, depuis demain, jeudi, ni les coupons de rente genevoise.

Le Conseil fédéral a fait savoir qu'il attendait une confirmation écrite de ce cri d'alarme.

Dans une séance extraordinaire tenue hier soir, mardi, par le Conseil d'Etat genevois, le texte d'une lettre adressée à M. Meyer, conseiller fédéral, chef du département des finances, a été arrêté. Cette lettre rappelle notamment les pourparlers engagés en octobre et novembre 1934 et demande l'appui financier de la Confédération.

Au cours de la même séance, le Conseil d'Etat a envisagé différentes mesures au sujet du paiement des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Pour les jeunes chômeurs

La municipalité de Berne propose l'achat de l'établissement de réforme d'Enggstein près de Worb pour le prix de 250,000 fr. Cet établissement recueillerait désormais des jeunes chômeurs et servirait à donner plus d'extension au service de travail volontaire.

Nouvelles diverses

M. de Chambrun, ambassadeur de France à Rome, rentré récemment de Paris avec de nouvelles instructions, a été reçu hier, mardi, par M. Mussolini.

— Le douzième congrès de la presse latine a été inauguré hier mardi à Tolède (Espagne), sous la présidence du ministre des affaires étrangères, M. José Rocha.

— L'université libre de Bruxelles a fêté, hier mardi, au cours d'une séance solennelle, le centenaire de sa fondation ; le roi Léopold III et divers ministres assistaient à la cérémonie.

— Les Etats-Unis n'ont pas exporté un seul boisseau de blé durant la semaine dernière, alors que, pendant plus de 50 ans, le blé fut un des principaux produits exportés.

AU CONSEIL DES MINISTRES FRANÇAIS

Paris, 20 novembre.

Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Lebrun.

M. Herriot, ministre d'Etat, a fait connaître les propositions du comité interministériel chargé de la protection de la main-d'œuvre française et qui ont pour objet :

1° d'unifier les services de la main-d'œuvre agricole et industrielle ;

2° d'assurer une surveillance plus étroite des frontières ;

3° de réduire, par une application plus rigoureuse de la loi du 10 août 1932, le nombre des étrangers employés dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Ces propositions ont été approuvées.

D'autre part, M. Pernot, garde des sceaux, a été autorisé à déposer un projet de loi relatif à la police des étrangers en France.

Le Conseil a pris des décisions pour alléger le marché du blé.

Il a approuvé les projets relatifs à l'ordre intérieur. La responsabilité des dirigeants des groupes politiques sera engagée en cas de dommages consécutifs à l'observation des lois.

Ces projets autorisent dans ce cas la justice à dissoudre ces groupes et même à ordonner la fermeture de leurs locaux.

Enfin, les projets interdisent définitivement, sauf autorisation exceptionnelle, la détention et l'achat d'armes en dehors des armes de chasse.

Bruits de désaccord

Paris, 21 novembre.

Dans les milieux bien informés, on déclarait dénués de tout fondement les bruits qui ont circulé, notamment en Bourse, selon lesquels des dissentiments se seraient élevés au Conseil des ministres. Des mesures seront prises pour empêcher la propagation de nouvelles fausses ou tendancieuses.

C'est ainsi que le commissaire de police spécial de la Bourse des valeurs sera puni.

Le nouvel ambassadeur des Soviets à Paris

Il porte, lit-on dans *Je suis partout*, le nom d'un prince et les cheveux d'un pianiste M. Potemkine est, de son état, professeur d'histoire de l'art et sa spécialité vise les pays latins. Aussi est-il assez logique que, l'improvisant diplomate, les Soviets aient marqué sa carrière par les palais d'Athènes, de Rome et de Paris. Mais où Son Excellence a appris la politique compliquée, c'est auprès de son maître Litvinof, dans les couloirs de Genève.

M. Potemkine connaît la France. Il est déjà venu tâter le pouls de Paris, en 1922, sous des prétextes de Croix-Rouge. S'il est intelligent, comme son visage et son avancement semblent l'indiquer, il se rendra compte rapidement de l'abîme qui sépare le Paris d'il y a douze ans de celui qu'il aura à connaître et qu'il compte manœuvrer.

L'arrivée d'un ambassadeur de Moscou est un gros événement pour beaucoup de gens, qui considèrent cet envoyé soit comme un prophète, soit comme un patron, soit comme un caissier plus ou moins généreux.

Dans un certain clan du monde, on se demande seulement s'il invitera. *Caviar or not caviar*. Les « salonnards » jugeront à ce dilemme M. Potemkine et ses œuvres.

L'affaire Lévy

Paris, 21 novembre.

La commission du règlement de la Chambre a repoussé la proposition de M. Donmange d'inviter la commission d'enquête Stavisky à s'occuper du scandale de la Société spéciale financière et des autres affaires dans lesquelles sont inculpés MM. Joseph et Charles Lévy.

L'AFFAIRE PRINCE

Paris, 21 novembre.

A la suite de l'avis émis par le conseil de discipline de la Sûreté nationale, proposant d'infliger un blâme au commissaire Hennett, le ministre de l'Intérieur a ratifié l'avis du conseil et a mis d'office à la retraite ce fonctionnaire à dater du 1^{er} décembre.

UN SINGULIER DIPLOMATE

Le journal espagnol *Informaciones* a publié, sous la signature d'Alexandre de Grijalba, une exécution magistrale de M. Salvador de Madañaga, ex-ambassadeur d'Espagne à Paris et délégué auprès de la Société des Nations. Ce personnage, arrivé en France comme le prophète de l'Espagne régénérée, est fort peu connu chez lui, du moins quant à ses exploits internationaux.

Ce sont ceux-ci que M. de Grijalba révèle à ses compatriotes avec beaucoup de verve et d'exactitude : l'arrivée à Paris de don Salvador, sa participation à la réunion antimilitariste du Trocadéro et la bagarre qui s'ensuivit, les incidents de la Sorbonne, les impairs à l'inauguration du monument de Bolivar, bref, toute la

série des gaffes retentissantes auxquelles nous avons fait écho en leur temps.

La session du Parlement britannique

Londres, 20 novembre.

Le roi George V a ouvert la session du Parlement.

Pour la première fois depuis 25 ans, en raison du temps froid et brumeux, le souverain s'est rendu en automobile à la Chambre des pairs, et le cortège traditionnel n'a pas eu lieu.

Le seul vestige de l'antique rituel fut le défilé des hommes de garde qui sont allés visiter les caves de Westminster afin de s'assurer que rien ne menaçait le roi et le Parlement, ceci en souvenir de la conspiration des poudres de 1605.

Dans son discours, le souverain insista particulièrement sur la nécessité pour son gouvernement de poursuivre les efforts en faveur de la paix. « Mon gouvernement, dit-il, continuera à faire de l'appui et de l'extension de l'autorité de la Société des Nations un point cardinal de sa politique. »

Après avoir relevé que le rapport de la commission mixte chargée du projet de réforme constitutionnelle sera soumis sous peu au Parlement, le roi, passant à la politique intérieure, releva parmi les tâches les plus importantes du gouvernement, dans ce domaine, l'assainissement de la situation des chantiers maritimes, la destruction des taudis, l'aide en faveur des régions les plus durement touchées par la crise, l'amélioration des relations aériennes, etc.

Son allocution dura cinq minutes. Le roi quitta ensuite le Parlement en compagnie de la reine.

La session parlementaire qui vient de s'ouvrir sera dominée par un débat considéré comme capital par tout l'Empire britannique : le débat sur la constitution indienne proposée par le gouvernement. Les débats sur le projet occuperont vraisemblablement toute la session.

Le premier-ministre a répondu aux interpellations faites à la suite du discours du trône. Il a dit : « Je tiens à assurer la Chambre que nous saisissons à Genève toutes les occasions qui se présenteront à nous et seront de nature à rapprocher les nations les unes des autres. Entre temps, nous avons à étudier le problème de notre défense. Nous avons tenu à montrer clairement que nous n'épargnerions aucune occasion de les presser à adopter la même ligne que nous. Mais ceci ne peut se poursuivre éternellement. Nous avons prouvé au monde entier que nos armements n'ont aucun caractère offensif ou agressif. »

« S'ils doivent être accrus, comme ils devront l'être, étant donné les besoins du pays je crois que, après avoir satisfait à cette exigence, nous ne pourrions être accusés de l'avoir fait d'une intention agressive à l'égard des nations moins armées. »

UN CROISEUR JAPONAIS

Tokio, 20 novembre.

Le croiseur *Suzuya*, jaugeant 8500 tonnes, a été lancé à Yokosuka, en présence de l'empereur, des ministres et d'une foule de 120.000 personnes. Le nouveau croiseur a 190 m. 50 de long et 18 m. de large. Sa vitesse est de 33 nœuds. Son armement comprend 15 canons de 5 cm. et 12 de 7 cm., des canons anti-aériens, 12 tubes lance-torpilles et trois réflecteurs. La puissance développée par les machines est de 90.000 C.V.

LES ZOULOUS EN EFFERVESCENCE

Ladysmith (Natal), 20 novembre.

Des combats acharnés se sont produits dans la région de Weeden, à la suite d'une rivalité entre deux chefs indigènes. Un détachement de policiers patrouillant dans la région troublée est tombé dans une embuscade et a dû ouvrir le feu, tuant trois Zoulous. La situation est grave et toutes les forces de police disponibles ont été mobilisées.

Un général allemand bolchéviste

Moscou, 20 novembre.

Parmi les 80 membres du comité soviétique élu dans le territoire de l'Amour se trouvent le général Blücher et son chef d'état-major Todore.

Menaces de guerre serbes

Belgrade, 20 novembre.

L'officier *Vreme* écrit que, après le crime de Marseille, la Yougoslavie a le droit d'obtenir entière satisfaction, et pour cela il n'y a que deux possibilités : le recours à la Société des Nations ou la guerre.

La Yougoslavie a choisi la première voie, et c'est seulement si celle-ci se révèle inopérante qu'elle cherchera d'une autre manière à obtenir satisfaction. Les grandes puissances et le secrétariat de Genève doivent maintenant bien réfléchir, car il ne s'agit pas seulement de l'avenir de la Société des Nations, mais aussi de la sécurité de l'Etat et par conséquent de la paix européenne.

Le chancelier d'Autriche chez le Pape

Cité du Vatican, 21 novembre.

C'est hier matin mardi qu'a eu lieu la visite du chancelier autrichien au Pape. Pie XI l'a reçu dans la salle de la Bibliothèque vaticane. L'entretien dura trente-cinq minutes. M. Schuschnigg a remis au Pape un portrait du chancelier Dollfuss. A cette occasion, le Souverain Pontife a évoqué la figure du défunt et sa fin tragique. Il a ensuite reçu séparément le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'Instruction publique d'Autriche.

Les trois hommes d'Etat ont enfin conféré avec le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat.

Le Pape a remis au chancelier autrichien la grand'croix de l'ordre de Pie IX, et au ministre des affaires étrangères la grand'croix de l'ordre de Saint-Grégoire. Le ministre de l'Instruction publique était déjà titulaire de ce dernier ordre.

En Catalogne et aux Asturies

Madrid, 20 novembre.

Les ministres, réunis en conseil sous la présidence de M. Lerroux, ont décidé de nommer en Catalogne un délégué militaire du gouvernement ayant des attributions semblables à celles du commandant Doval dans les Asturies.

Ils ont également commencé l'examen d'un décret prévoyant le retour au gouvernement central de tout ce qui se réfère à l'ordre public en Catalogne.

Un crédit de 10 millions de pesetas sera immédiatement accordé afin de commencer sans retard les travaux de reconstruction dans les Asturies.

Les Cortès ont décidé de lever l'immunité du député socialiste d'Oviédo, M. Menendez, accusé d'avoir dirigé la révolte des Asturies.

La persécution au Mexique

Mexico, 20 novembre.

Ces derniers jours, le calme est revenu dans la situation religieuse au Mexique. Le gouvernement a ordonné de mettre toutes les églises confisquées sous le contrôle du ministère des finances, pour empêcher le vol ou la destruction d'œuvres d'art précieuses. Les troupes fédérales ont reçu l'ordre d'assurer la protection des églises de valeur.

A Cuba

La Havane, 20 novembre.

M. Mendieta a annoncé qu'il donnera sa démission, puis qu'il présentera sa candidature à la présidence de la république, pour le parti nationaliste.

Saint-Domingue, 21 novembre.

M. Machado est parti sur un vapeur allemand pour établir sa résidence en Italie. L'ancien président de la république cubaine est maintenant complètement rétabli de sa maladie intestinale qu'on dit provenir d'une tentative d'empoisonnement dont il aurait été victime de la part de ses adversaires politiques.

« Notre frontière est sur le Rhin »

La Haye, 20 novembre.

Au cours de la discussion devant la seconde Chambre, M. le jonkheer de Graeff, ministre des affaires étrangères, a fait allusion aux paroles de M. Baldwin « que les frontières de l'Angleterre vont jusqu'au Rhin », en déclarant que les Pays-Bas ne renonceraient jamais à leur politique traditionnelle et que c'est une idée erronée de penser qu'on pourrait disposer du territoire néerlandais pour la défense d'une autre puissance. « Nous nous mettrons toujours en garde pour protéger notre indépendance, a conclu le ministre, mais nous ne désirons pas nous égarer dans le sillage d'un Etat européen quelconque ou d'un groupe quelconque d'Etats européens. »

Les pourparlers navals

Londres, 20 novembre.

On recueille l'impression dans certains milieux autorisés que la tournure prise par les pourparlers navals risque de poser indirectement toute la question d'Extrême-Orient.

Les délégués japonais n'ont, en effet, cessé de proclamer que, en dénonçant le traité de Washington, le Japon demeurerait convaincu que le régime du *status quo* imposé depuis 1922 aux fortifications et aux bases navales du Pacifique pouvait et devait être maintenu.

Dans le même esprit, ils ont insisté sur le fait que les îles placées sous mandat japonais n'étaient ni fortifiées ni, dans la plupart des cas, fortifiables.

Cette attitude est accueillie non seulement avec la plus grande réserve, mais encore avec une certaine appréhension par les cercles favorables au gouvernement de Nankin, qui redoutent qu'elle ne dissimule une manœuvre.

Les Etats-Unis et leurs débiteurs

Washington, 21 novembre.

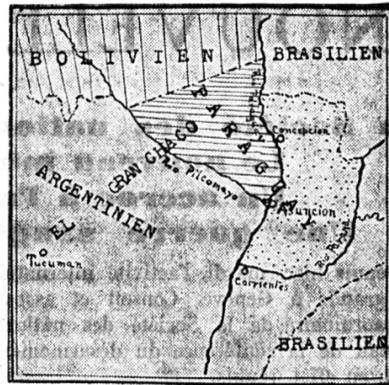
Le gouvernement américain a notifié aux débiteurs étrangers que le paiement du service de la dette sera exigé le 15 décembre. Cette échéance atteint 454,720,976 dollars et comprend le capital

et intérêt selon les accords de moratoire ; mais le gouvernement a peu d'espoir d'obtenir des paiements.

Tous les pays sont en défaut, à l'exception de la Finlande, qui s'est toujours acquittée régulièrement de ses engagements.

La Belgique doit 3,109,453 dollars, la Tchécoslovaquie, 1,682,812, l'Estonie, 531,350, la France, 22,308,312, l'Angleterre 117,670,765, la Hongrie, 50,120, l'Italie, 2,141,593, la Lettonie, 220,083, la Lithuanie, 1,212,406, la Pologne, 6,616,039, la Roumanie, 48,750 et la Finlande, 228,538.

La guerre du Chaco



Le Chaco ou Grand-Chaco est une haute plaine inculte, mais riche en terrains pétroliers, comprise entre les Andes boliviennes à l'ouest, le plateau du Mato-Grasso au nord, le fleuve Paraguay à l'est et le rio Pilcomayo au sud.

La Bolivie et le Paraguay se disputent depuis 1929 la possession des hauts plateaux du Chaco (indiqués sur la carte par un ligné horizontal).

Les armements allemands

Londres, 21 novembre.

Le *Sunday Express* a reçu d'un homme d'affaires londonien qu'il assure digne de confiance des documents inédits sur le réarmement allemand.

D'après ce témoin, les usines d'armements et de munitions fonctionnent actuellement à plein rendement dans tout le Reich. La maison Schuppert, de Hanovre, par exemple, a embauché récemment des ouvriers supplémentaires qui portent son personnel à un total de 8000 travailleurs. Des détectives spéciaux surveillent les ateliers, les halles d'assemblage et les garnis où vivent les ouvriers. Une trentaine de ceux-ci ont été récemment remerciés pour « esprit politique tendancieux ».

Une île près de Rugen a, toujours d'après le journal anglais, été récemment interdite au public, sous prétexte que les falaises sont minées par la mer et offrent un danger constant. La vérité serait que l'île est utilisée par des pilotes civils pour des exercices de bombardement aériens.

La maison Krupp vient d'acheter un vaste territoire, près de la baie de Lubeck, sur la mer Baltique, pour y construire une vaste usine d'avions.

Les tâches multiples de la Chambre des communes britannique

Du *Matin*, de Paris :

« Jeudi dernier, séance à la Chambre des communes.

« Douze débats sur douze sujets différents étaient inscrits à l'ordre du jour : 1° la garde de nuit des habitations particulières par la police privée ; 2° la défense des porteurs anglais de valeurs étrangères ; 3° les maladies du bétail ; 4° la suppression des ponts à péage ; 5° la sécurité des piétons ; 6° les accords commerciaux ; 7° le programme des fêtes du prochain mariage royal ; 8° les services religieux en mer ; 9° les troupes anglaises dans la Sarre ; 10° un cas de mort suspecte dans un hôpital ; 11° modifications au règlement de la Chambre et restriction du droit d'amendement ; 12° régions particulièrement atteintes par la crise industrielle.

« On peut difficilement imaginer un programme à la fois plus chargé et plus varié. Quarante-deux orateurs prirent part aux divers débats — non comptés les ministres ou sous-secrétaires d'Etat intéressés. Cependant, la séance n'avait duré que sept heures d'horloge. Et, à 11 heures du soir, tout était terminé.

« Voilà du parlementarisme. On devrait organiser des voyages d'étude de nos députés à Westminster. Ils y prendraient d'utiles leçons de brièveté oratoire... »

POUR LES HABSBOURG

Vienne, 21 novembre.

Hier mardi, les associations légitimistes ont organisé une grande manifestation à l'occasion du 22^{ème} anniversaire d'Othon de Habsbourg. Des délégations des Heimwehren, des sections d'assaut des marches orientales et d'autres organisations armées y ont pris part, de même que l'archiduc Eugène.

Assemblée régionale des conférences de Saint-Vincent de Paul à Montreux

On nous écrit :
Comme cela avait été annoncé, les délégués des conférences de Saint-Vincent de Paul de Vaud et du Valais — à cause de la distance sans doute, le canton de Neuchâtel ne s'était pas fait représenter — ont tenu, le 18 novembre, leur assemblée générale à Montreux. En ce dimanche pour lequel saint Martin avait daigné prolonger ses habituelles gâteries, la reine de la Riviera vaudoise fut accueillante aux disciples d'Ozanam. Pour se conformer à l'esprit du grand fondateur de leur institution et appeler sur leur réunion les bénédictions d'En-haut, les délégués commencèrent la journée par une communion générale. Après le petit déjeuner, qui leur fut gracieusement offert dans un des locaux du Cercle catholique, ils se mirent à la besogne avec entrain.

En l'absence de M. le professeur Benoît Chérix, président général des conférences de Saint-Vincent de Paul de la Suisse, qui s'était fait excuser, ce fut M. Serge Barrault, professeur à l'université de Fribourg et membre du Conseil supérieur pour la Suisse, qui présida. Il donna tout d'abord la parole à M. Albert Robichon, de Lausanne, qui présenta le rapport du Conseil central sur l'activité et le développement des conférences dans les trois cantons précités, durant la période qui va de 1903, date à laquelle se tint une première assemblée générale à Montreux, jusqu'à aujourd'hui.

M. G. Dzierzbicki, président du Conseil central, remercia M. Robichon, doyen de nos conférences, pour son intéressant rapport et pour la belle activité déployée depuis cinquante ans au sein de la conférence du Valentin, à Lausanne. Puis les sections de Sierre, Monthey, Aigle, et des trois paroisses de Lausanne présentèrent successivement leurs rapports. M. Serge Barrault, avec l'aisance aimable qui caractérise ce fils illustre de l'île-de-France, excella à mettre en relief ce que chaque rapport offrait de plus saillant, parsemant ses encouragements et ses conseils de fines pointes d'humour.

L'heure de la grand-messe ayant sonné, la séance fut interrompue et les délégués se rendirent à l'église. Après l'Evangile, M. l'abbé Pahud, révérend curé de Montreux, salua les représentants des conférences de Saint-Vincent de Paul et remercia le R. Père Gigon d'avoir bien voulu accepter de prononcer le sermon de circonstance. S'inspirant du texte : *Dieu est charité, et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui*, le savant Dominicain a fait une véritable synthèse du sens de la vie, montrant ce que la vie de l'homme eût été si Adam n'avait pas péché, Adam dont l'intelligence était parfaitement ornée de tout ce qu'il fallait pour la perfection et qui eût trouvé, dans cette charité qui a sa source en Dieu et qui s'étend à toutes les créatures, tout ce qui était nécessaire à la réalisation du plan divin. Puis, rappelant que le bonheur, ici-bas, ne consiste pas à accumuler ce que nous possédons, mais à communiquer à d'autres ce que nous avons reçu, il a convié les confrères de Saint-Vincent de Paul à se disposer, par l'exercice de la charité, à comprendre toujours davantage le sens que Dieu a donné à nos vies. « Demandons, a-t-il dit en terminant, que chacun de nous puisse connaître cette joie vraiment divine de faire du bien à nos frères souffrants. »

A l'issue de l'office, l'assemblée fut reprise et l'on entendit encore les rapports des sections d'Echallens, Martigny, Montreux et Vevey. Après avoir remercié les rapporteurs, M. le professeur Barrault exprima le vif regret que M. le professeur Chérix, président général pour la Suisse, ne fût pas présent. Au nom du Conseil général de Paris, il eut le plaisir de remettre au président de la section de Monthey le diplôme d'agrégation de cette section, daté du 19 octobre. Puis il adressa aux délégués des paroles d'une inspiration profondément chrétienne.

« La première chose que nous devons nous rappeler, leur a-t-il dit, c'est que les pauvres représentent Jésus-Christ et que, au jugement dernier, le Christ lui-même nous interrogera sur la façon dont nous aurons pratiqué la charité. Dans tout ce que nous faisons, nous devons avoir une préoccupation religieuse. La piété ne consiste pas seulement à accomplir certains exercices, ce doit être un état d'esprit permanent que nous avons pour Dieu. Celui qui va chez les pauvres pour l'amour de Dieu fait un acte plus religieux que s'il accomplissait certains dévotions. Les séances de nos conférences de Saint-Vincent de Paul ont en elles-mêmes un haut caractère de piété qui découle de la promesse faite par le Christ selon laquelle, lorsque plusieurs se réuniront en son nom, il serait au milieu d'eux. C'est pour cela que nos réunions doivent être très dignes et qu'il convient d'en bannir tout ce qui ne se ferait pas dans une sacristie. La prière et la lecture spirituelle prévues par le règlement ne doivent jamais être négligées, autrement les séances prendraient vite l'aspect de simples réunions d'un quelconque bureau de bienfaisance. »

« Frédéric Ozanam appelait les pauvres nos Seigneurs et nos Maîtres, et la visite des pauvres est un des principes fondamentaux de l'œuvre qu'il a fondée. Puisque les pauvres

représentent Jésus-Christ, ce sont eux qui nous font un grand honneur lorsque nous les visitons. La visite des pauvres constitue la meilleure préparation à la communion, comme aussi la meilleure action de grâces. Il est des confrères qui ont pris l'habitude de réciter l'acte de contrition avant d'entrer chez les pauvres. D'autres disent un Ave, comme ils voudraient avoir le temps de le dire avant de mourir. D'autres enfin, avant de sonner chez le pauvre, redisent les paroles du centurion de l'Evangile. De si belles pratiques conduisent à la totale observance du règlement. »

« Le vieux proverbe : « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne » doit inspirer aussi les confrères au moment de la quête en séance. Ernest Psychari donnait avec un immense respect et était furieux qu'on pût donner avec distraction. »

M. Barrault a terminé sa belle allocution en évoquant l'initiative de la conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse de Saint-Pierre, à Fribourg, bientôt suivie par celle de Saint-Jean, qui ont toutes deux organisé l'adoration nocturne du Saint Sacrement durant la nuit du jeudi au premier vendredi de chaque mois, guidées par la considération qu'une visite au Saint Sacrement est une visite au pauvre par excellence, surtout dans les moments où le Christ est le plus délaissé dans son tabernacle. Il a exprimé le vœu que les confrères de Saint-Vincent de Paul se fissent les propagateurs de cette coutume à travers toute la Suisse, afin que, à l'heure où la paix est si difficile à conserver et où les menaces surgissent de tous côtés, chaque mois voie éclore comme une sorte de 1er août spirituel et mystique qui revêtirait notre patrie d'un vêtement d'or semblable à celui que vaut à la France l'adoration perpétuelle au sanctuaire de Montmartre.

Les délégués descendirent avec regret de ces hauteurs pour se rendre à l'hôtel Splendid, où un repas en commun, excellemment servi, leur permit d'épanouir une joie toute ozanamienne. A l'heure de la meringue Chantilly, M. Dzierzbicki souhaila aux participants la plus cordiale bienvenue et leur dit combien la paroisse catholique de Montreux était touchée et honorée de les recevoir. Puis, soulignant à quel point les assemblées de ce genre contribuent à stimuler notre zèle, il a convié tous les confrères présents à continuer leur œuvre éminemment chrétienne et sociale qui, en secourant les déshérités et en leur faisant toucher du doigt la charité des vrais disciples du Christ, prédispose plus d'un égaré à revenir à Dieu.

M. le curé Pahud eut un mot aimable à l'adresse du prédicateur, le R. Père Gigon, et de M. Dzierzbicki, qui personnifia à Montreux la conférence de Saint-Vincent de Paul ; puis il remercia chaleureusement les organisateurs pour la marque de sympathie donnée à sa paroisse en la choisissant pour lieu de la réunion. Comparant les confrères aux diacres qu'avaient institués les apôtres, il les pressa de s'inspirer toujours des belles paroles de saint Paul : *Caritas Christi urget nos*, et souhaila voir leur nombre grandir de plus en plus.

L'ambiance de ces trop courtes heures a fait sur tous les participants une impression qui ne sera certainement pas sans lendemain.

A. A.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Dans sa séance d'hier mardi, le Grand Conseil vaudois a renvoyé à des commissions des motions tendant, l'une à la répartition aux communes d'une partie du produit de l'impôt fédéral de crise, l'autre tendant à faciliter la résidence dans le canton des étrangers qui n'exercent aucune activité lucrative.

Il a voté un certain nombre de modifications à la loi ecclésiastique concernant les élections pastorales. Il a voté ensuite toute une série de projets précédemment discutés et adoptés en première lecture, puis il s'est remis à la discussion du budget de 1935. Le Conseil d'Etat a fait une déclaration énergique demandant instamment au Grand Conseil de voter toutes les réductions de dépenses qu'il lui propose.

Le redressement financier neuchâtelois

Le Grand Conseil du canton de Neuchâtel a terminé la discussion en premier débat du projet de redressement financier présenté par le Conseil d'Etat. Au vote, le projet a été pris en considération par 91 voix sans opposition. Le projet prévoit d'une part des économies sous forme de réduction des traitements des fonctionnaires, de la suppression de quatre préfectures, et, d'autre part, des augmentations de recettes prévoyant notamment l'introduction de l'impôt du timbre cantonal, l'imposition des sociétés immobilières, l'augmentation du prix du sel, l'introduction de l'impôt sur les successions en ligne directe et 20 centimes additionnels sur toutes les taxes et émoluments perçus par l'Etat.

Une fête militaire en Valais

Le dimanche 25 novembre aura lieu à Brigue la fête commémorative de la mobilisation du Haut-Valais. Le comité d'initiative et d'organisation a à sa tête le lieutenant-colonel Imesch et le lieutenant-colonel von Stockalper.

Les bagarres de Zurich

Hier soir, mardi, une manifestation antisémite a eu lieu devant le théâtre de la ville de Zurich à l'occasion de la représentation de la pièce *Le professeur Mannheim* de Friedrich Wolf, dont le sujet est tiré des changements politiques survenus en Allemagne. Pendant la représentation, et surtout vers la fin du spectacle, des jeunes gens, pour la plupart, se sont rassemblés sur la place située devant le bâtiment. Ils ont été dispersés par la police qui a procédé à l'arrestation de quelques manifestants.

Le professeur Mannheim n'est pas seulement une satire du régime hitlérien ; c'est une pièce qui fait l'apologie du communisme.

La loterie pour la protection des rives des lacs

A Berne, hier mardi, après midi, a eu lieu le tirage de la loterie en faveur de la protection des rives des lacs. Tous les numéros qui se terminent par le chiffre 7 gagnent un lot.

Le numéro 29,867 gagne 250,000 francs ; le numéro 39,867 gagne 25,000 francs ; le numéro 49,867 gagne 10,000 francs ; les numéros 99,867 et 79,867 gagnent chacun 5,000 francs. Les numéros 9867, 19,867, 59,867, 69,867 et 89,867 gagnent chacun 1,000 francs.

La tragédie d'Ayent

On est certain qu'Ernest Fardel ne fut pas le seul à tirer des coups de feu, mais que plusieurs individus ont joué du revolver dans la bagarre.

Le jeune Albert Riand, caporal dans l'armée, aurait lancé ce commandement : « Chargez les revolvers ! » Lui-même était armé d'un mousqueton.

Ernest Fardel ne sait pas s'il a tué un adversaire ou deux.

La gendarmerie a arrêté un troisième individu, Emmanuel Rielle.

Le Conseil d'Etat a décidé d'interdire le port d'armes sur tout le territoire de la commune d'Ayent.

Une enquête est ouverte aux fins d'établir comment des citoyens sont en possession de cartouches à balles.

Il est à présumer que ces projectiles ne proviennent pas des écoles de recrues ou des cours de répétition, où le contrôle est rigoureux, mais plutôt des sociétés de tir.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Tempête en Californie

Une violente tempête a sévi sur les côtes de l'Océan Pacifique et 14 personnes ont péri à San Francisco et à Los Angeles.

Le brouillard de Londres

Sous l'effet du brouillard de Londres, des retards assez considérables ont été enregistrés dans presque tous les services de transports et plusieurs accidents se sont produits en divers points de la capitale. Une douzaine de personnes ont été blessées dans des collisions entre tramways ou omnibus.

Si le brouillard persiste, il fera peut-être la fortune d'un ingénieur suisse qui a découvert un appareil capable de détruire le « fogg ». Cet appareil, qui pèse quatre tonnes, est parait-il, capable de disperser le brouillard par la projection et la concentration de rayons ultra-violet et infra-rouges. Avec sept ou huit de ces machines, affirme l'ingénieur, le brouillard de Londres serait vaincu.

Un aérobus à la mer

Les débris d'un avion ont été rejetés par la mer sur le rivage de Wacath Bay (Australie). Il s'agit très probablement d'un aérobus disparu au milieu d'octobre, entre Hobart et Melbourne. Il y avait treize personnes à bord, dont deux pilotes.

Un château français incendié

Le célèbre château de la Gaudinière (Loir-et-Cher), un des plus beaux joyaux de l'architecture du Vendômois, a été complètement détruit par un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de dimanche à lundi.

L'enquête ouverte par la gendarmerie pour déterminer les causes du sinistre, n'a pas encore donné de résultat. Un fait a cependant retenu l'attention des enquêteurs : c'est la rapidité avec laquelle le sinistre s'est développé. En effet, une demi-heure après que l'alarme eût été donnée, tout le bâtiment était en feu.

L'incendie a duré toute la nuit et il ne reste plus qu'une immense carcasse calcinée.

Le château était depuis peu la propriété d'un riche Arménien, M. Karaghensian, qui avait l'intention d'y installer une colonie d'orphelins.

Les dégâts s'élèvent à 12 millions de francs.

Un amateur de vol à voile se tue

Comme tous les dimanches, de nombreux adeptes du vol à voile se livraient à leur sport favori sur le terrain militaire de Courcy (Marne), lorsque l'appareil de M. Jacques Minet, âgé de 24 ans, qui évoluait à une trentaine de mètres, s'écrasa sur le sol. Le malheureux pilote a été tué sur le coup, et ce n'est qu'un corps mutilé que les témoins ont retiré des débris de l'appareil.

Banquiers véreux

Le juge d'instruction de Paris a inculpé de banqueroute frauduleuse et d'abus de confiance les trois dirigeants de la Banque auxiliaire du Nord, dont le siège était à Paris, qui ont escroqué à l'épargne plus de 9 millions. Des trois inculpés, Boulet, Thierry et Lemarchand, seul le dernier comparaitra devant le tribunal, étant seul revenu du Vénézuéla où le trio s'enfuit en février 1933. L'avocat-conseil de la banque était le député Bonnaure, ami de Stavisky.

Accident de chemin de fer

Hier mardi, à Mareil-sur-Audre, près de Versailles, un train de marchandises a pris de la vitesse par suite de l'humidité des rails. La locomotive est sortie des rails. Le mécanicien et le chauffeur ont été tués.

SUISSE

Un sacristain prévaricateur

Le sacristain de Triengen (Lucerne), qui était en même temps caissier de la bourgeoisie, a été relevé de ses fonctions, des irrégularités se montant à 15,000 francs ayant été relevées dans ses comptes. Il y a quelque temps, le président de la même commune avait été destitué pour détournement de fonds publics pour un total de 21,000 francs.

Nouvelles financières

Pas d'emprunt belge aux Etats-Unis

La *Libre Belgique* déclare qu'il est inexact que les Etats-Unis aient ouvert un crédit de 25 millions à la Banque nationale de Belgique.

En fait, dit ce journal, des sorties de capitaux ayant eu lieu, la Banque nationale a procédé à des expéditions d'or, qui lui ont fourni les devises nécessaires. Elle doit attendre que cet or soit arrivé et payé avant de disposer de devises. Mais, comme elle a eu besoin de ces devises, elle a demandé, comme font la plupart des banques, une avance pour huit jours sur ce stock actuellement en cours de route. Il n'est donc pas question d'un secours au bloc-or ni d'une atténuation de la pression exercée sur le franc belge.

Société anonyme Conrad Zschokke

Dans leur assemblée générale ordinaire, tenue à Genève, le 16 novembre, sous la présidence de M. Charles de Haller, ingénieur, les actionnaires de la Société Conrad Zschokke ont approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934 soldant par un bénéfice net de 143,067 fr. 70, report de l'exercice précédent compris (33,919 fr. 60).

L'assemblée, conformément aux propositions du conseil, a décidé d'utiliser ce bénéfice, comme suit : 1. Versement au fonds de réserve statutaire, 6000 francs ; 2. Répartition d'un dividende de 6 % aux 16,450 actions de la série A de 100 francs nominal, payable dès le 19 novembre, aux caisses de la société, faisant 98,700 francs ; 3. Report du solde à compte nouveau, 38,367 fr. 70.

M. Henri Laisné, ingénieur, administrateur sortant de charge, ayant décliné une réélection, l'assemblée a nommé un nouvel administrateur en la personne de M. Léon Daguét, ingénieur-chimiste, président du conseil de la Banque d'Etat de Fribourg, et a désigné MM. Maurice Brémont, ingénieur, et Robert Hœrni, sous-directeur de banque à Genève, comme commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1934-1935.

Echos de partout

Le ministre français Queuille

De Jacques Richepin :

Près du sage de Tournefeuille,
Queuille
Avait un petit portefeuille.
Mais soudain son bonheur s'effeuille !
Queuille
Ne lit plus son nom dans les feuilles !
Tout s'arrange : Flandin recueille
Queuille
Et Queuille cueille un portefeuille !

Mot de la fin

— Et le franc est toujours solide !
— Encore un peu rare, néanmoins !

Pour la langue française

Le mot *moelle* et les mots de la même famille : *moelleux*, *moelleusement*, *moellon*, qui autrefois se prononçaient *mo-èle*, *mo-èleux*, *mo-èleusement*, *mo-èlon*, doivent se prononcer aujourd'hui : *moualle*, *moualleux*, *moualleusement*, *mouallon*.

Pour *poêle*, l'orthographe a réagi sur la prononciation et de nombreuses personnes prononcent comme c'est écrit : *po-èle*. C'est une faute.

Le mot *poêle*, soit qu'il désigne un appareil de chauffage, ou un drap mortuaire, ou un ustensile de cuisine, se prononce *poaile*, avec un *a* plus long que pour *moelle*, où le son *a* est bref.

St-Nicolas, Noël, Nouvel-An...

Commerçants, faites connaître assez tôt vos articles, vos nouveautés et vos occasions.

FRIBOURG

L'assemblée des créanciers de l'Hôtel de Fribourg

Hier matin, mardi, à 10 heures, a eu lieu, à la maison de justice, à Fribourg, la première assemblée des créanciers intéressés à la faillite de l'Hôtel de Fribourg. Elle fut présidée par M. Ziegenbalg, de l'Office des faillites. Quarante-vingt créanciers étaient présents et soixante autres étaient représentés. Le nombre total des créanciers connu est de 242.

Le préposé aux faillites fit un exposé très objectif de la situation. On apprit que le coût total de l'immeuble atteignait 2,046,000 fr. Son estimation actuelle est de 1,000,000 fr., soit 800,000 fr. pour la bâtisse, et 200,000 fr. pour les accessoires, mobilier, agencements divers. En outre, les provisions et l'argent comptant se chiffrent par 31,000 fr. Les créanciers, après l'exposé de M. Ziegenbalg, ont chargé l'Office des faillites de la liquidation. Ils ont adjoint à cet office une commission de cinq membres ainsi composée : MM. les avocats Jean Bourgnicht et Louis Dupraz ; M. Roggo, directeur du Musée industriel ; M. Corminbœuf, fondé de pouvoirs aux Entreprises électriques ; M. Joseph Brugger, maître-menuisier.

Cette commission gèrera l'hôtel au mieux des intérêts des créanciers. Elle aura également pour mission de rechercher les responsabilités encourues du fait de la faillite.

L'actuel directeur, M. Charles Kreutzer, dont la compétence est reconnue, se chargera de la gérance provisoire de l'hôtel aux fins d'éviter une fermeture qui serait une catastrophe pour tous et surtout pour les créanciers.

On croit que la vente ne pourra pas intervenir avant le printemps.

Bénédictio de cloches

On nous écrit :

La vaillante paroisse de Sorens, qui poursuit activement la construction de sa nouvelle église, a eu la joie, lundi 19 novembre, de prélever à la grande fête de la consécration — fête qui aura lieu au printemps prochain — par la bénédiction de quatre cloches neuves.

Mgr Besson, retenu par des confirmations, y avait délégué son Vicaire général, M. le chanoine Wæber. Une foule très nombreuse se pressait dans la petite ancienne église, pour la messe de 10 heures, et pour y entendre avec beaucoup d'intérêt l'allocution de M. le chanoine Wæber, qui y traça l'histoire des cloches et de leur emploi dans les églises primitives. Il expliqua le sens de la bénédiction, les noms et devises, et les dédicaces des cloches et leur signification dans la vie de la paroisse, celle des paroissiens et celle du pays.

La bénédiction suivit la grand'messe.

Après la cérémonie, un banquet réunit à la cure le clergé, les parrains et marraines des cloches, les membres des conseils paroissial et communal, de la commission de bâtisse, l'architecte, M. Dumas, et les différents entrepreneurs.

M. l'abbé Terrapon, curé, expliqua à ses invités comment tout le monde désirait depuis longtemps une sonnerie plus en rapport avec l'importance de la paroisse, et comment, la patience, et la bonne volonté aidant, avait pris corps et s'était réalisée l'idée d'une bâtisse nouvelle, à la mesure des besoins et des moyens. Il remercia les personnalités présentes, M. le Vicaire général, les parrains et marraines, M. le doyen, M. Pfulg, lieutenant de préfet, les différentes commissions et les autorités, M. l'instituteur et ses chantres, tous ceux qui ont contribué par leur sympathie et leur appui à la réussite de cette belle fête.

M. Pfulg, lieutenant de préfet, souligna en quelques mots la différence d'idéal qui pousse certains peuples à fonder les cloches pour en faire des canons, alors que, chez nous, les idées sont encore assez justes pour nous faire aimer la paix avec la religion.

M. Despond, député, rappela plaisamment de très vieux souvenirs, dont les anciens riront de bon cœur.

Les quatre cloches sortent de la Fabrique de cloches de Staad, près Rorschach (Saint-Gall), la seule maison catholique de ce genre en Suisse. Elles sont dédiées à sainte Thérèse, saint Michel, patron de la paroisse, saint Joseph et saint Pierre Canisius.

Avec elles, sera installée une cinquième, plus petite, celle des deux anciennes qui n'est pas hors d'usage.

Le poids des quatre cloches neuves est, au total, de 3650 kilogrammes. M. D.

Conférence sur les hôpitaux militaires

Sous les auspices de la Société des samaritains, Mme Homberger, infirmière, fera, le jeudi 29 novembre, une conférence publique et gratuite sur ce sujet : « Hôpitaux militaires pendant la grande guerre et souvenirs de 1918 ». Cette conférence en langue allemande aura lieu à la Poste principale, 2^{me} étage, à 8 h. 1/4 du soir.

Chez les conservateurs glânois

On nous écrit :

Dimanche dernier, les membres du cercle régional conservateur de Vuisternens-devant-Romont étaient convoqués en assemblée générale annuelle. M. le doyen Raboud, curé de Vuisternens ; M. l'abbé Perroud, chapelain ; M. le curé de Villaraboud et M. le préfet Bondallaz honorèrent la réunion de leur présence. La fanfare et la société de chant de la paroisse agrémentèrent la séance de leurs productions.

Après les salutations adressées aux participants par M. Pittet, président, on entendit la lecture des comptes présentés par M. Oberson, secrétaire-caissier, qui dirigea avec entrain et tact la suite des débats. La crise économique dont nous souffrons a eu sa répercussion dans la marche des affaires du cercle. L'état financier demeure néanmoins satisfaisant.

On procéda ensuite à la réélection des membres du comité qui furent tous confirmés dans leurs fonctions, à l'exception d'un seul désistement, motivé pour des raisons de santé. M. Menoud a été appelé à remplacer M. Pittet, de la Magne, démissionnaire.

M. Oberson donna lecture des noms des membres décédés au cours de ces trois dernières années. La liste nécrologique comptait 23 décès ; l'assemblée se leva pour honorer la mémoire des disparus. On passa à la réception d'une vingtaine de nouveaux membres.

Il fut donné lecture d'une lettre d'excuses de M. Oberson, ancien préfet de Châtel-Saint-Denis, un enfant de la paroisse, un fidèle habitué des réunions du cercle, empêché d'assister à l'assemblée de ce jour.

M. le doyen Raboud adressa ensuite aux participants des paroles tout imprégnées de charité chrétienne et de sentiments patriotiques. Par raison d'accalmie politique comme aussi par raison de crise économique, dit-il, le comité n'a pas cru opportun de convoquer d'assemblée générale depuis deux ans. Cette mesure n'est qu'accidentelle ; des réunions annuelles sont nécessaires, pour se compter, pour se raffermir au contact des magistrats et des autorités, pour fourbir ses armes de combat. M. le doyen Raboud rendit hommage aux membres du gouvernement fribourgeois, dont il regretta l'absence. Il eut des paroles particulièrement reconnaissantes à l'adresse de M. le conseiller d'Etat Savoy, pour tout le bien accompli par ce magistrat en faveur de l'agriculture fribourgeoise. Il salua en termes chaleureux la présence de M. le préfet Bondallaz et le félicita du succès remporté par son Festival au Tir fédéral de Fribourg. L'œuvre de M. Bovet et de son collaborateur M. Bondallaz a fait un grand bien au canton.

Dans le monde, a ajouté M. le doyen, il y a trois catégories de gens : les optimistes, les pessimistes et les raisonnables. Soyons de ces derniers. Ayons surtout confiance en la Providence. Le meilleur moyen de lutter efficacement contre la crise c'est le retour à la simplicité de nos ancêtres, c'est le travail constant et l'économie bien comprise.

Puis, l'orateur recommanda chaleureusement la journée universitaire du 2 décembre, démontrant que l'Université mérite toute notre sympathie. Après avoir remercié les sociétés locales de musique et de chant pour leur agréable concours, et M. le tenancier pour son service consciencieux, M. le doyen termina son discours par un vibrant appel à l'union et à la concorde des membres pour lutter contre la marée montante de l'erreur et du matérialisme. L'orateur fut longuement applaudi !

M. le préfet Bondallaz fit un tableau excellent de la situation politique et économique actuelle, accompagné de conseils opportuns et judicieux pour l'avenir. Il souligna l'importance de ces réunions politiques en vue de maintenir et de fortifier la cohésion entre les membres du parti. Ces rencontres sont, à l'heure actuelle, d'une impérieuse nécessité. La crise économique est devenue une hantise qui absorbe tous les esprits et qui fait perdre aux gens la claire et saine vision de la vie.

M. le préfet définit ensuite le rôle de la politique conservatrice qui consiste avant tout à sauvegarder les principes fondamentaux de la vie chrétienne, à promouvoir le bien-être dans la société, et à conserver intact le patrimoine religieux légué par nos ancêtres.

Parlant de la crise, M. le préfet déplora que nombre de citoyens accusent les autorités d'être les auteurs directs ou indirects de cet état de choses. L'honorable magistrat réfuta sans peine ces erreurs et démontra les effets désastreux qui peuvent en résulter. Il suffit d'être aux responsabilités pour se rendre compte que gouverner est un art extrêmement difficile.

L'orateur fit en termes sévères le procès de la critique systématique.

Enfin, M. Bondallaz invita les membres à se montrer toujours des chrétiens convaincus et des patriotes ardents.

On entendit encore M. Oberson, ancien inspec-

1/2 boîte - 65
3/4 boîte 1.20

Heio-Top
Un nouveau plat
LENZBOURG
genre „pot-au-feu”
Excellent et avantageux!

teur scolaire, qui se plaignit amèrement de ce que quelques-uns de nos établissements financiers traitent avec nos agriculteurs à des taux exagérés. M. le curé de Villaraboud, M. le député Menoud, de Vuisternens, et M. le préfet Bondallaz, donnèrent, d'une manière très objective, la réplique à l'interpellation de M. Oberson. En résumé, ce fut une belle et réconfortante réunion, tout à l'honneur des organisateurs.

Jeunesse conservatrice du Bourg

Une réunion aura lieu ce soir, mercredi, 21 novembre, à 8 h. 1/2, au restaurant des Merciers.

A Villarimboud

On nous écrit :

Dimanche passé, le 18 novembre, la paroisse de Villarimboud était dans la joie. Elle fêtait le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée de son dévoué pasteur. Il y eut, en effet, exactement vingt-cinq ans ce jour-là que M. le doyen Wicht célébra, pour la première fois, la sainte messe dans sa nouvelle paroisse.

Le matin, les fidèles ont tenu à prouver leur attachement à leur bon curé en s'approchant nombreux des sacrements. A 9 h. 1/2, le vénéré jubilaire, escorté du clergé, des chantres et des enfants, a fait son entrée à l'église et, assisté de MM. les abbés Nicolet et Kern, tous deux ressortissants de la paroisse, a célébré l'Office solennel. Après l'Evangile, un autre enfant de la paroisse, M. l'abbé Dr Pittet est monté en chaire et, dans une brillante allocution, a dit les grandeurs et les servitudes du sacerdoce. Il a montré que M. le doyen Wicht avait toujours été le prêtre de l'Eucharistie. La belle messe de saint Frédéric, de Gruber, exécutée avec soin, a rehaussé la cérémonie.

A midi, un modeste banquet a réuni les invités à l'auberge du Saint-Bernard. Des paroles cordiales furent échangées au nom de la paroisse, du clergé et du congrès enseignant pour dire toute la reconnaissance qui allait au dévoué pasteur. M. le doyen, en y répondant, a laissé parler son cœur de prêtre.

Il y eut ensuite le salut au Saint Sacrement et le chant du *Te Deum*. Puis, au milieu de la population groupée sur la place, a eu lieu la présentation des cadeaux. Des chants de circonstance, exécutés par la Société de chant et les enfants, ont agrémenté cette partie. Enfin, une réunion familière a terminé dignement la belle manifestation.

Cette journée laissera certainement un souvenir durable à tous ceux qui y ont participé.

Les enfants à la kermesse

C'est demain, jeudi, que s'ouvrira, par la fête des enfants, la kermesse de l'Office central d'assistance.

Les écoliers des 1^{me}, 2^{me} et 3^{me} classes primaires pourront se présenter les premiers, soit vers 2 heures, et ceux des classes supérieures à 4 heures.

Nous rappelons que l'entrée de la grande salle de l'Hôtel de Fribourg est du côté de l'ancienne gare.

Au programme, pêche miraculeuse, tombola à 20 ct., jeux de la souris blanche, représentation de Guignol, et, principale attraction, visite de Saint Nicolas. On peut se procurer des billets auprès de MM. les instituteurs et de M^{mes} les institutrices, ainsi qu'à l'entrée de la salle.

Deux doigts coupés

M. Guisolan, de Noréaz, travaillait dans les forêts de l'Hôpital des Bourgeois à la préparation du bois. Par imprudence, il se coupa deux doigts de la main gauche. Il reçut les soins de M. le docteur Mœndly, qui réussit à lui sauver l'un des doigts atteints.

Au Club des marcheurs

On nous écrit :

Le Club des marcheurs de notre ville a procédé, samedi dernier, à la distribution des prix de son championnat de 1934. La séance a eu lieu au local, à l'hôtel de la Tête-Noire ; elle a été précédée d'un petit banquet et suivie d'une soirée familière. Les assistants ont eu le plaisir de voir sur un écran mis obligeamment à disposition par un membre passif, M. Marguet, les marcheurs du Club lors du grand-prix vaudois, à Lausanne, et au championnat suisse.

Voici les classements finaux du championnat de 1934 :

Licenciés : 1. Charles Bardy, 6 points ; 2. Joseph Sauter, 7 p. ; 3. Linus Schmidt ; 4. Joseph Piller ; 5. Charles Kurt ; 6. Henri Geiler.

Débutants : 1. Gilbert Lottaz ; 2. Hermann Sauter ; 3. Nicolas Chassot ; 4. Joseph Schmidt ; 5. Pierre Zahno ; 6. Georges Nicolle.

Vétérans : 1. Léon Blanc ; 2. Henri Stählin ; 3. Charles Tinguely ; 4. Louis Scharrer.

Juniors : 1. Charles Poffet ; 2. Alphonse Piller ; 3. Louis Moret ; 4. Louis Andrey.

Dames : 1. M^{lle} M. Geiler ; 2. M^{lle} E. Schaller. Le vainqueur de la catégorie : licenciés, Charles Bardy, obtient pour cette année le nouveau challenge Gamon.

CALENDRIER

Jeudi, 22 novembre

Sainte CÉCILE, vierge et martyre

Sainte Cécile, mariée au païen Valérien, obtint la conversion de son époux. Tous deux furent martyrs. Cécile, frappée de trois coups de hache et laissée pour morte, n'expira que trois jours après. On l'honore comme la patronne des musiciens. († 230.)

Les conférences du Cercle d'études de Saint-Pierre

Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, dans la salle des Grand'places, M. le professeur Jordan, président général du Cercle, développera le sujet suivant : « Le pouvoir temporel des Papes, autrefois et aujourd'hui. »

Voici le résumé de la conférence très concise et fort appréciée de M. l'abbé Overney, directeur au Séminaire, sur « L'autorité du Souverain Pontife » :

Les fresques des catacombes et les sculptures des sarcophages qui nous montrent saint Pierre frappant le rocher pour en faire jaillir l'eau vive, ou bien tenant un livre ouvert, dans l'attitude d'un docteur, ont exprimé une des fonctions les plus importantes de la primauté accordée par le Christ à Pierre et à ses successeurs : le pouvoir d'enseignement, ou du magistère.

Il faut tout d'abord bien comprendre le sens de ce pouvoir doctrinal qu'on considère parfois en dehors de l'Eglise comme une tyrannie intellectuelle. Il ne signifie pas que le Pape a reçu le pouvoir de compléter le trésor de la doctrine catholique en nous imposant de nouvelles vérités d'une manière plus ou moins arbitraire. Il a un double rôle qui est bien défini par le concile du Vatican en ces termes : garder saintement, et exposer fidèlement le dépôt sacré de la doctrine révélée.

De fait, en étudiant l'histoire des papes à travers les siècles, on est frappé de la clairvoyance et de la fermeté avec lesquelles ils se sont acquittés de cette double tâche. Gardiens vigilants, ils ont dû faire face, par leurs courageuses condamnations, aux hérésies nombreuses et variées qui ont mis en péril successivement les divers points du dogme catholique, et aux systèmes plus dangereux encore de nos temps modernes, comme le rationalisme et le modernisme, qui s'attaquent à la base même de tout l'édifice doctrinal. Explicateurs fidèles, ils ont su répondre aux besoins divers des temps et des âmes, en définissant en des formules d'une admirable précision les vérités contenues d'une manière plus ou moins explicite dans le donné révélé, soit en prenant l'initiative de réunir des conciles œcuméniques comme ceux de Trente ou du Vatican, soit en agissant au nom de leur suprême autorité, comme lorsque Pie IX proclama le dogme de l'Immaculée Conception.

Le privilège le plus glorieux qui place le magistère pontifical au-dessus de tout enseignement humain, c'est son infailibilité. Ce caractère a été défini comme vérité de foi au concile du Vatican, après de longs et laborieux travaux. Mais il est facile de montrer comment il plonge ses racines dans les textes de l'Evangile lui-même et dans les témoignages de la tradition la plus ancienne.

Cela n'empêche pas que bien des gens, même parmi les catholiques, le comprennent de travers. C'est pourquoi, il importe de bien préciser la nature, l'objet de ce privilège et les conditions requises pour qu'il entre en jeu. Le Pape, en effet, n'engage pas toujours la plénitude de son autorité, même lorsqu'il parle en matière de foi et de mœurs. Seuls sont infailibles les enseignements dits « ex cathedra », c'est-à-dire ceux où le Pape parle comme pasteur et docteur suprême de l'Eglise universelle, et où il entend définir, fixer d'une manière irrévocable une vérité touchant la foi ou la morale, et l'imposer à la croyance de tous les fidèles. Ces distinctions permettent de répondre aux objections tirées de l'histoire contre l'infailibilité pontificale.

Compris dans son véritable sens, et restreint à ses justes limites, ce privilège apparaît comme une garantie magnifique donnée par Dieu à la solidité de notre foi. Loin de détruire notre liberté par un soi-disant despotisme, il la sauve en nous assurant la possession de la vérité.

Ce doit être donc pour tous les catholiques un devoir très doux d'accorder entièrement l'adhésion de leur esprit et de leur volonté aux décisions du chef souverain de l'Eglise. Cette soumission intérieure, ils la doivent non seulement dans les cas où le Pape engage son infailibilité, mais chaque fois qu'il enseigne ou commande au nom de son autorité apostolique ; non seulement lorsque le Pape parle sur des choses d'ordre purement spirituel, mais aussi lorsqu'il touche à des choses d'ordre temporel, politique, économique, social, ayant un rapport avec la religion ou la morale.

En nos temps si agités, où le monde cherche sans la trouver, la solution de tant de problèmes angoissants, le devoir des catholiques est de placer leur confiance inébranlable dans les principes et la ligne de conduite que leur traçent les Souverains Pontifes, d'étudier avec soin les richesses contenues dans les documents pontificaux, en particulier les grandes encycliques de Léon XIII et Pie XI, et de travailler à en réaliser le programme, avant qu'il soit trop tard, avant que les ennemis de Dieu et de l'Eglise n'aient occupé la place destinée aux fils de la lumière.

ALLO!! ALLO!!

Par temps froids et humides, ne sortez pas sans une boîte de pastilles 1784

JUTOLINE

contre la toux et les maux de gorges.
Delucinge — Genève.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Tribunaux

Le sinistre Matouchka condamné à mort

A Budapest, Matouchka, l'homme des déraillements, a été déclaré coupable de meurtre dans 22 cas et de tentative de meurtre dans 14 cas. Il a été condamné à mort.

Le procès de Zurich

Une trentaine de témoins ont été entendus, hier mardi, dans l'affaire Næf, devant la cour d'assises de Zurich. Les témoins se sont surtout étendus sur les conditions personnelles et sur les conditions de famille des époux Næf. Des femmes de Weinfelden, où Næf fut dentiste pendant un an, ont donné des renseignements peu favorables sur l'accusé, mais ont toutefois déclaré qu'elles ne le croyaient pas capable de commettre un meurtre.

En revanche, la femme d'un ami de Næf qui vécut avec lui en Allemagne, et qui fut condamné en sa compagnie pour vol à Stolp, a déclaré que Næf lui avait dit que s'il savait où il pourrait trouver une grosse somme d'argent il n'hésiterait pas à commettre un crime. La plupart des parents de la victime déclarent que les deux époux s'entendaient bien.

Une sœur de Mme Næf a déclaré que cette dernière avait tenté de se donner la mort à la suite d'une infidélité de son mari. Plusieurs fois, Mme Næf lui déclara qu'elle déshériterait ses parents parce qu'on avait voulu la placer sous tutelle.

LA VIE ECONOMIQUE

La question de la main-d'œuvre étrangère en France

Le comité interministériel français chargé d'assurer la protection de la main-d'œuvre française a décidé que, pour tous les marchés de travaux publics ou fournitures faites au nom de l'Etat, la main-d'œuvre employée devait être française. Si, pour une profession, la main-d'œuvre française est reconnue insuffisante après enquête des services publics, il pourra être admise une quantité limitée de main-d'œuvre étrangère.

Des décrets seront désormais pris d'office pour fixer, chaque fois que la proportion d'étrangers est supérieure à 10 %, la quantité de main-d'œuvre étrangère permise par profession et par région.

Le prix des céréales

Le Conseil fédéral a fixé les prix d'achat par 100 kg. du seigle, du méteil et de l'épeautre non décortiqué, de la récolte de 1934 : seigle, 25 fr. 50 ; méteil, 29 fr. ; épeautre non décortiqué, 25 fr.

RADIO

Jeu, 22 novembre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 16 h., émission commune, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 17 h. 15, suite du concert. 18 h., Pour madame. 18 h. 30, Le coin des brideurs. 18 h. 45, Faut pas toujours dire montagne... par Frague. 19 h., le quart d'heure du pianiste. 19 h. 15, L'actualité musicale : Eric Satie. 19 h. 40, radio-chronique. 20 h., présentation de Derborence, de C.-F. Ramuz, par l'auteur. 20 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h., Les travaux de la Société des nations. 21 h. 15, dernières nouvelles. 21 h. 25, Phèdre, tragédie de Racine, en cinq actes, présentée par la troupe du théâtre de la Comédie de Genève. 22 h. 25, introduction à la retransmission du Tessin. 22 h. 35 (de Lugano), III^{ème} acte de Barbier de Séville, opéra-bouffe, en trois actes, de Rossini, avec le concours de l'Orchestre Radio-Suisse italienne.

Radio-Suisse allemande

10 h. 20, émission de la radio-scolaire. 12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 15 h. 30, concert récréatif par le petit Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10, cycle des sonates pour violon.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h. 30, Le barbier de Séville, opéra en trois actes, musique de Rossini.

Stations étrangères

Radio-Paris, 21 h. 45, concert symphonique par l'Orchestre national. Tour Eiffel, 20 h. 30, la demi-heure de chansons françaises d'aujourd'hui. 21 h. 45, concert spirituel ; retransmission du concert donné dans l'église de Saint-Pierre de Montrouge. Paris P. T. T., 21 h. 30, soirée des vieux succès français. Lyon-la-Doua, 21 h. 30, concert de musique de chambre. Bruxelles, 21 h., concert d'orchestre symphonique. Radio-Luxembourg, 22 h. 30, concert de musique allemande par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Stuttgart, 20 h. 30, soirée variée. Londres (Droitwich), 21 h., variétés. Londres régional, 21 h. 15, concert de la Société royale philharmonique de Londres Vienne, 18 h. 55, retransmission de l'Opéra de Vienne : Falstaff, comédie lyrique en trois actes, musique de Verdi.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h. 45, Munich/Stuttgart, concert matinal. 8 h. 30, gymnastique. 10 h. 20 à 10 h. 50, Bâle, radio-scolaire : Beethoven dans sa jeunesse. 11 h. 30 à 12 h. 15, Lyon-la-Doua, disques. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, Pour madame. 15 h. 30 à 15 h. 59, Zurich, concert varié par le petit Orchestre Radio-Suisse allemande.

Nouvelles de la dernière heure

Collaboration internationale esquissée à Rome

Rome, 21 novembre.

Le comte de Chambrun, ambassadeur de France, a entamé, dès sa rentrée à Rome, ses conversations diplomatiques. Il a déjà conféré avec M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat, et ensuite avec le chancelier d'Autriche, Dr Schuschnigg. « Cet entretien, qui a beaucoup retenu l'attention des milieux politiques, laisse penser, écrit le *Corriere della Sera*, que les récentes conversations italo-autrichiennes marquent le commencement d'une plus vaste collaboration internationale pour le rétablissement de conditions normales dans l'Europe centrale et danubienne. »

Rome, 21 novembre.

Le Dr Schuschnigg, chancelier d'Autriche, et M. Berger, ministre autrichien des affaires étrangères, ont quitté Rome, salués à la gare par M. Mussolini.

La première journée de Genève

Londres, 21 novembre.

(Havas.) — « La journée d'hier mardi, à Genève n'a pas été une bonne journée, écrit le *Daily Telegraph*. La demande d'égalité des droits, présentée par l'Autriche a peut-être quelque fondement, mais elle constitue un nouvel obstacle à un plan général de désarmement. »

« Quant aux travaux du bureau de la conférence, on est en droit de se féliciter de la ferme déclaration de M. Eden selon lequel les questions qui seront discutées, aussi utiles qu'elles soient, ne sont pas les questions essentielles que Genève doit résoudre. Le but de l'Angleterre, c'est de conclure une convention pour la réduction et la limitation des armements. »

Le *Morning Post*, commentant l'intention du gouvernement yougoslave de porter devant le Conseil la question du terrorisme, souhaite qu'on sache éviter, à Genève, une atmosphère de récriminations.

« Le droit d'asile, écrit l'organe conservateur, a toujours été reconnu par tout Etat civilisé, depuis un temps immémorial, mais la difficulté est toujours d'éviter que les bénéficiaires de ce droit n'en abusent. La frontière entre ce qui leur est permis et ce qui leur est interdit n'est peut-être pas définie comme elle devrait l'être dans l'intérêt de la concorde internationale. Il y a là un problème sur lequel le Conseil pourrait se pencher avec profit. »

Paris, 21 novembre.

(Havas.) — A l'encontre de journaux anglais, on enregistre dans les journaux de Paris une bonne impression à la fin de la première journée de la session de Genève.

« Gagner du temps, ne rien dramatiser, écrit l'*Œuvre*, tels semblent être les signes très sages sous lesquels se sont ouvertes ces réunions. Un premier succès fut enregistré du côté du désarmement. C'est aussi vers une solution d'entente que M. Laval a réussi à faire pencher la Yougoslavie et la Petite-Entente dans la question de l'attentat de Marseille. Le ministre français les aurait décidés à ne demander la discussion de cette affaire qu'au Conseil de janvier prochain et à se contenter, d'ici là, de la publicité du secrétariat de la Société des nations et de la presse mondiale, auxquels le rapport yougoslave sera remis. »

Le *Journal*, qui indique les difficultés auxquelles se heurterait la demande de mise à l'ordre du jour du mémorandum yougoslave, écrit aussi :

« Il est possible, dans ces conditions, qu'on aboutisse à la solution suivante : publication immédiate du mémoire et discussion complète au mois de janvier. La décision définitive ne sera prise qu'à la suite des nouvelles conversations qui s'ouvriront, mercredi soir, au dîner offert par la Petite-Entente à M. Laval. »

L'Ordre, qui souligne la position délicate du ministre français des affaires étrangères devant le jeu des propagandes qui consiste à compromettre la France, soit aux yeux des Yougoslaves, soit — et surtout — aux yeux de l'Italie, déclare : « Nous sommes certains qu'aucune manœuvre ne viendra ébranler l'amitié qui lie Belgrade à Paris, mais il ne faudrait pas que les fauteurs de troubles européens parviennent à faire jouer à l'affaire des terroristes croates l'office d'un tonneau de poudre éclatant au milieu des pourparlers franco-italiens. »

Le *Matin* se préoccupe de la question du désarmement. Il montre que, à Genève, l'attitude des délégués de chaque pays est influencée par des considérations immédiates de politique intérieure. « Il arrive que ces considérations facilitent les ententes, au moins provisoirement. »

M. Litvinof était, hier, disposé à se prêter à tous les artifices de M. Henderson pour prolonger la vie de la conférence du désarmement. Cela explique la volonté avec laquelle le bureau de la conférence du désarmement a adopté la nouvelle méthode de travail proposée par M. Henderson. »

Le budget à la Chambre française

Paris, 21 novembre.

(Havas.) — La Chambre a approuvé le budget du ministère du commerce et les deux premiers chapitres du budget de l'agriculture. La séance a été levée à minuit (1 heure du matin, heure suisse).

Pie XI et la situation internationale

Rome, 21 novembre.

Dans le discours qu'il a prononcé en latin à la séance de clôture du congrès juridique international, le Saint-Père a fait allusion à la situation politique.

Après avoir parlé des patries respectives des congressistes, il ajouta :

« Pour celles-ci, en ces temps angoissés et difficiles, nous prions le Dieu des armées, le roi et le père de tous les peuples, afin que les lois humaines cessent enfin d'aller à l'encontre des lois divines, afin que cessent les défiances réciproques et les suspensions, et les rancœurs, que se dissipent les craintes, et s'ils existent, les desseins véritablement criminels contre la paix des peuples. »

« Nous prions aussi pour que, sous les auspices de la justice autant que de la charité, soient rendus, à ceux qui en manquent, le travail et le pain suffisants pour eux et pour leur famille. »

Un prochain emprunt va porter à 105 milliards de lires la dette intérieure italienne

Rome, 21 novembre.

On pense, dans les milieux financiers, que la nouvelle émission de bons à neuf ans, fixée à 2 milliards de lires, sera couverte plusieurs fois. En effet, la masse des dépôts liquides connus atteint à l'heure actuelle près de 64 milliards.

D'après les dernières statistiques, le capital des caisses d'épargne s'élevait à près de 40 milliards, les dépôts en banque à 12 milliards, tandis que le mouvement mensuel des bons postaux portant intérêt serait de plus de 11 milliards et demi. Cette masse d'épargne liquide est de 30 milliards supérieure à la masse existante en 1929.

La dette publique se divise en dette patrimoniale et dette flottante ; la première atteint 92 milliards, tandis que la dette flottante est de 11 milliards 261 millions.

Après l'émission qui va s'ouvrir, la dette publique intérieure du royaume dépassera donc 105 milliards ; elle était de 95 milliards et demi en 1933, c'est-à-dire au début du fascisme. Elle était descendue à 87 milliards en 1929, puis elle reprit un mouvement ascendant. Mais la conversion du consolidé 5 % à 3 1/2 % a considérablement réduit le service de la dette.

Avant le plébiscite de la Sarre

Sarrebruck, 21 novembre.

Le secrétaire de la mairie de Hassel (petite localité sarroise), M. Otto Stolz, a été arrêté par la police spéciale. Il sera traduit devant la cour de justice du territoire de la Sarre, siégeant à Sarrelouis, sous l'inculpation d'actes de violation de la neutralité commis dans l'exercice de ses fonctions.

Démenti

Bucarest, 21 novembre.

Le gouvernement roumain dément formellement la nouvelle qui avait trait à un accident d'automobile du roi Carol, accident dont certains disaient même que c'était un attentat.

Cette information aurait été inventée de toutes pièces.

Tentative de vol à main armée

Barcelone, 21 novembre.

(Havas.) — Ce matin, mercredi, vers 1 heure, une dizaine d'individus, revolver au poing, se sont présentés dans la gare des chemins de fer de la ville de Moncada, proche de Barcelone, pour s'emparer de la caisse. Des surveillants de la gare ont tiré sur les inconnus lesquels ripostèrent à leur tour, engageant une vive fusillade. Quelques gardes civils qui se trouvaient de service dans une usine de ciment à proximité sont accourus et ont réussi à arrêter deux des malfaiteurs. Des renforts ont été envoyés tout de suite de Barcelone vers Moncada pour essayer d'arrêter le reste de la bande qui est en fuite.

Un bandit célèbre est arrêté en Pologne

Varsovie, 21 novembre.

Un bandit légendaire dans la région de Lvov, nommé Maczuga, a été arrêté.

Il avait poursuivi ses exploits pendant plusieurs années et échappé maintes fois à la police, dans des circonstances romanesques.

Maczuga représentait, pour toute une partie de la population, un type de bandit chevalier. Il avait su se rendre populaire par ses largesses envers les déshérités.

Traqué par la police, il s'était réfugié dans une niche à chien spécialement blindée et ce n'est qu'à la suite d'une dénonciation que la police a pu le retrouver.

Après un siège de plusieurs heures et après avoir épuisé ses munitions, le bandit s'est rendu.

Changes à vue

Le 21 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 20	20 40
Londres (1 livre st.)	15 31	15 41
Allemagne (100 marcs or)	123 30	124 30
Italie (100 lires)	26 20	26 40
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 75	12 95
New-York (1 dollar)	3 08	3 13
Bruxelles (100 belgas : 500 fr.)	71 70	72 10
Madrid (100 pesetas)	41 85	42 35
Amsterdam (100 florins)	208 10	208 60
Budapest (100 pengö)	—	—

SUISSE

La détresse financière de Genève

Genève, 21 novembre.

Au cours de la séance extraordinaire tenue hier soir par le Conseil d'Etat du canton de Genève, M. Naine, chef du Département des finances, a déclaré que la situation de la Trésorerie était très difficile.

Sans un appui financier de la Confédération ou sans une avance des banques, certaines catégories des membres du corps enseignant ne pourraient pas être payés dans le courant de la semaine.

Une circulaire sera adressée aux intéressés les informant qu'il est possible qu'ils ne touchent leur traitement qu'un peu plus tard.

Genève, 21 novembre.

Le comité directeur du parti socialiste genevois, dans un communiqué relatif à la situation financière du canton, déclare qu'il rejette la responsabilité qui en découle sur ceux qui se sont opposés au projet financier élaboré en vue d'équilibrer le budget.

« Les difficultés de Trésorerie sont telles, ajoute le communiqué, que la caisse de l'Etat ne peut plus faire face à toutes les dépenses publiques. »

Petite Gazette

M. Bédier abandonnerait ses fonctions d'administrateur du Collège de France

M. Bédier, ancien professeur à l'université de Fribourg, administrateur du Collège de France, songerait à résigner, dans le courant de l'année prochaine, les hautes fonctions qu'il occupe depuis le 5 décembre 1922, tout en conservant, dans le même établissement, la chaire de langue et de littérature françaises du moyen âge, où il fut nommé en 1903.

Membre, on le sait, de l'Académie française, M. Bédier pourrait ainsi mieux se consacrer à ses nombreux travaux personnels.

LES SPORTS

Une coupe d'Europe pour équipes « B »

On prête à la Fédération italienne de football l'intention d'offrir une coupe internationale pour équipes nationales B.

Ces équipes seraient celles d'Italie, de Suisse, de Hongrie, d'Autriche et de Tchéco-Slovaquie.

Le tour de France et le tour d'Italie

Les organisateurs du tour de France et du tour d'Italie cyclistes se sont rencontrés, récemment, à Paris. De cette entrevue, on peut conclure que les meilleurs routiers français et italiens participeront aux deux grandes épreuves cyclistes.

Par ailleurs, un prix de 50,000 fr. offert au vainqueur simultané des deux épreuves sera attribué de la façon suivante : 25,000 fr. au Français vainqueur en Italie et 25,000 fr. à l'Italien vainqueur en France.

Les traversées de la Manche à la nage

Une nouvelle idée d'être communiquée qui va redonner une grande émulation aux concurrents de la traversée de la Manche à la nage, des côtes françaises à celles de l'Angleterre. M. Costa, de Boulogne, a fait don d'une coupe pour 1935. Elle sera gagnée par le nageur ou la nageuse qui réussira à battre les records de traversée officiellement établis.

NAVIGATION AERIENNE

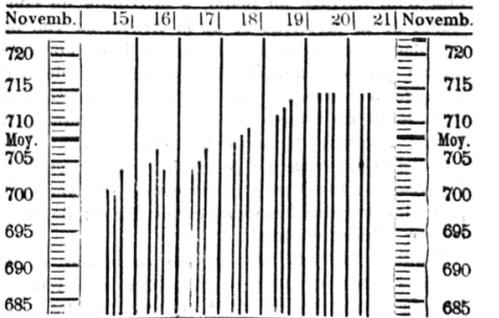
Un service Allemagne-Etats-Unis

Le commandant Eckener vient de conclure avec les Etats-Unis un accord de principe aux termes duquel, dès sa mise en service, vers la mi-juillet 1935, le nouveau dirigeable L. Z. 129 effectuera, tous les 10 à 14 jours, de juillet à octobre 1935, un service sur l'Atlantique-nord, entre l'Allemagne et Lakehurst ou Miami (Floride).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

21 novembre

BAROMETRE



THERMOMETRE

Novembre	15	16	17	18	19	20	21	Novembre
7 h. m.	0	-2	5	-2	3	2	1	11 h. m.
11 h. m.	4	3	9	7	6	6	4	7 h. m.
7 h. soir	4	4	5	5	5	3		7 h. soir

Temps probable

Zurich, 21 novembre, 11 h. du matin.

Le beau temps va continuer sur les hauteurs. Brouillard, le matin, dans la plaine.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE

Présidence : M. Benninger, président.

L'endiguement de la Gérine à Tinterin

Rapporteur : M. Mæder.

Le projet comprend la construction de deux digues longitudinales en béton, sur la rive droite, dont l'une, de 100 m. de longueur, se trouve entre les lieux dits « Ferschera » et « Poplera », l'autre, de 90 m., en amont et en aval du pont près de Stersmühle. Sur la rive gauche, il est prévu un arrière-bord sur 350 m. en aval de la route communale, tendant de Tinterin à la Nesslera. L'exhaussement de la route communale formera, en outre, un rempart contre les débordements se produisant parfois dans la direction du hameau de Brälden. De plus, vingt éperons en béton de 10 à 15 m. de longueur sont prévus à certaines places, en vue d'arrêter les érosions.

Tous ces travaux ne sauraient être efficaces, si l'on ne favorisait pas en même temps l'écoulement normal de l'eau des grosses crues sous le pont, près de Stersmühle. Actuellement, il existe un pont rustique en bois avec deux ouvertures de 7 et 10 m., lesquelles sont tout à fait insuffisantes. Le projet prévoit le remplacement de ce pont en bois par un pont métallique, avec une portée unique de 30 m.

Le devis des travaux s'élève à 150,000 francs.

Les travaux seraient échelonnés sur une période de 15 années, afin de ne pas trop charger les budgets annuels.

Des démarches ont été faites auprès de la Confédération pour qu'elle s'intéresse à cette entreprise par l'allocation d'une subvention, laquelle, il faut l'espérer, sera portée au 40 % de la dépense prévue.

D'autre part, la commune de Tinterin, par pétition du 4 juillet 1934, sollicite également une subvention de l'Etat de Fribourg.

Les travaux envisagés sont de toute nécessité. Il s'agit d'une subvention correspondant au 40 % du coût des travaux, basé sur le devis de 150,000 francs, soit au maximum 60,000 francs.

Le projet est adopté sans observation.

Correction de la route Fribourg-Bulle à La Roche

Rapporteur : M. Gaudard.

La route cantonale N° 9, Fribourg-Bulle, par La Roche, a été, au cours de ces dernières années, cylindrée et pourvue d'un revêtement bitumineux, à l'exception, toutefois, du tronçon situé sur le territoire de la commune de La Roche, qui avait été laissé de côté à la demande de l'autorité communale.

Cette situation ne peut, évidemment, durer ainsi sans de sérieux inconvénients pour la circulation, cela d'autant moins que la traversée du village de La Roche est passablement défectueuse et à certains endroits, même dangereuse. La chaussée y est étroite et resserrée entre des bâtiments et des dépôts de bois.

D'autre part, l'autorité communale de La Roche insiste pour qu'une amélioration soit apportée à cette importante voie de communication.

Un premier crédit de 30,000 francs est nécessaire pour l'exécution des travaux les plus urgents. A cet effet, une rubrique spéciale devra être ouverte au service extraordinaire du budget de l'Etat, sous la titulature « Corrections de routes cantonales ».

L'opportunité de ce travail se justifie, d'autre part, par la nécessité de procurer du travail aux nombreux chômeurs qui devront être assistés dès la présente saison.

Afin de ne pas retarder la mise en chantier de ces travaux, le Conseil d'Etat, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, a accordé, en principe, à la Direction des Travaux publics, le crédit nécessaire à leur réalisation.

Le projet est adopté, après une observation de M. Clément, qui demande que les plans soient soumis au Grand Conseil.

L'endiguement de la Mortivue à Semsales

Rapporteur : M. Masset.

Les travaux comprennent d'abord la construction d'un barrage en béton, à proximité du confluent de la Mortivue et de la Broye, en vue de remplacer un ancien barrage en bois, emporté depuis quelques années. La démolition de cet ouvrage a provoqué un tel approfondissement dans le lit du torrent que les barrages situés en amont risquent de subir le même sort. L'absence d'un ouvrage de protection en cet endroit favorise les érosions qui deviennent dangereuses pour les terrains bordiers et les digues de protection situées en aval.

D'autres travaux sont prévus en amont de la route cantonale, un peu sur tout le parcours, jusqu'à proximité du ruisseau des Alpettes. Ils comprennent la construction d'éperons en béton, la réfection et la consolidation de quatre barrages en bois, l'établissement de fossés d'assainissement dans les éboulements et, enfin, un certain nombre de travaux divers de consolidation.

Tous ces travaux sont dévisés à 30,000 francs. L'endiguement de la Mortivue est d'une importance capitale pour la préservation du village de Semsales et des terrains bordiers ; il est donc

de toute nécessité de maintenir et consolider les ouvrages exécutés, pour lesquels l'Etat, la Confédération et la commune ont fait de gros sacrifices depuis plusieurs décades. Cette dernière ne saurait supporter seule les nouveaux frais de reconstruction, sans un appui financier efficace.

Le Grand Conseil est sollicité d'approuver le projet et d'accorder une subvention correspondant au 40 % du coût des travaux, basé sur le devis de 30,000 fr., soit au maximum 12,000 fr.

Le Conseil d'Etat a fait des démarches auprès de la Confédération pour qu'elle s'intéresse à cette entreprise par l'allocation d'une subvention, laquelle sera portée, espérons-le, au 40 % de la dépense prévue.

M. Gaudard appuie vivement le projet, qui est urgent, si l'on veut préserver des terrains en ce moment exposés aux inondations. Ce travail procurera une occupation à de nombreux chômeurs.

Correction de la route Payerne-Estavayer

Même rapporteur.

La route cantonale N° 3a, de Payerne à Estavayer-le-Lac, a été élargie, cylindrée et pourvue d'un revêtement bitumineux sur toute son étendue, à l'exception toutefois du tronçon compris entre les lieux dits : « A la Tuilière » et « A la Maladeire », sur le territoire des communes de Lully, Sévaz et Estavayer-le-Lac.

Sur ce parcours, la route actuelle franchit la voie ferrée Fribourg-Yverdon, au moyen d'un pont placé perpendiculairement à celle-ci. De ce fait, le raccordement de part et d'autre de la route cantonale à cet ouvrage d'art s'effectue presque à angle droit, ce qui présente un danger réel pour la circulation. De nombreux accidents se sont d'ailleurs produits à cet endroit.

Le projet élaboré par le Département des ponts et chaussées prévoit le redressement du tracé de la route sur une longueur de 641 m. 40 et la reconstruction du passage supérieur sur la voie ferrée. Le pont actuel serait remplacé par un ouvrage biais facilitant le redressement de la route cantonale.

Le coût de ces travaux est estimé à 98,000 fr.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, fait remarquer que les Chemins de fer fédéraux, en vue d'un exhaussement du pont, ont promis une somme pour la restauration de celui-ci.

M. Charles Chassot remercie le gouvernement de sa sollicitude pour la contrée d'Estavayer-le-Lac. La correction était indispensable, car la route, au-dessus du chemin de fer, est dangereuse pour la circulation. L'amélioration des routes a entraîné une augmentation du trafic entre Payerne et Estavayer-le-Lac. Nos routes sont parfaitement construites et les populations sont satisfaites.

Endiguement de la Glâne à la Praly

Rapporteur : M. Barras.

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet d'endiguement de la Glâne, dans la traversée de la plaine de « La Praly », près Romont.

Le cours de la Glâne, entre le pont de la route Romont-Villaraboud et celui du chemin de fer Bulle-Romont, traverse une grande plaine qui est inondée à la moindre crue. Cette inondation se produit sur environ 1700 m. de longueur et sur des centaines de poses de terrain, lesquelles, une fois assainies, seraient des plus fertiles.

La Commission d'entretien de la Glâne a déjà un peu agrandi le profil d'écoulement, il y a quelques années, mais ses faibles ressources ne lui permettent pas d'entreprendre des travaux plus conséquents, c'est-à-dire la correction rationnelle du cours d'eau dans la traversée de la plaine de la Praly. Dès lors, elle sollicite une subvention de l'Etat en faveur de cette entreprise.

Le projet ne comprend que la correction du cours d'eau, envisageant l'élargissement et l'approfondissement du lit, de façon à créer un canal capable de contenir l'eau des plus grosses crues et d'assurer le bon fonctionnement des drainages futurs.

Cette correction est prévue sur un parcours de 1700 m. Le nouveau canal, avec une pente de 1,5 à 5 %, aura une largeur au plafond de 2 m. 50 ; les talus auront une inclinaison de 3 m. de base sur 2 m. de hauteur ; la profondeur variera entre 2 m. et 2 m. 50. Les travaux comprennent 15,800 m³ de terrassements, des longrines et des traverses en bois, l'enrochement du plafond et le gazonnement des talus.

Le devis s'élève à 75,000 francs.

Les travaux seraient échelonnés sur une période de six ans. On a fait des démarches auprès de la Confédération pour qu'elle s'intéresse à cette entreprise par l'allocation d'une subvention, laquelle serait portée au 33 1/3 % de la dépense prévue.

Les travaux prévus sont de toute nécessité, c'est pourquoi le Grand Conseil est prié d'approuver le projet et d'accorder une subvention correspondant au 40 % du coût des travaux basé sur le devis de 75,000 fr., soit, au maximum, 30,000 francs.

Correction

de la route cantonale Fribourg-Schwarzenbourg

Rapporteur : M. Dubey.

Depuis nombre d'années déjà les autorités communales et les populations intéressées demandent l'achèvement de la correction de la route cantonale Fribourg-Schwarzenbourg.

Cette importante voie de communication a été améliorée sur divers tronçons de son parcours.

Toutefois, la partie comprise entre la chapelle de Weissenbach et la gravière de Rohr (Langebitzen) exige à brève échéance une réfection urgente. Le tracé est, sur ce parcours, très sinueux, et la largeur de la chaussée, insuffisante.

Un premier crédit de 50,000 fr. est nécessaire pour l'exécution des travaux les plus urgents. A cet effet, une rubrique spéciale devra être ouverte au service extraordinaire du budget de l'Etat sous la dénomination : « Corrections de routes cantonales ».

L'opportunité de ce travail se justifie, en outre, par la nécessité de procurer du travail aux nombreux chômeurs qui devront être assistés dès la présente saison.

M. Kistler demande si on ne pourrait pas prévoir le pavage de tronçons de route pour donner du travail aux carriers de la Singine.

M. Droux se plaint d'un mauvais contour à In-Riaux.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, fait remarquer que le pavage est très coûteux et qu'on ne saurait s'engager dans cette voie, pendant la crise. Le projet est approuvé.

Aménagement du port d'Estavayer-le-Lac

Rapporteur : M. Mauron.

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de réfection du débarcadère et de la passerelle d'accès du port d'Estavayer-le-Lac, et a accordé, en principe, à la commission du port de dite localité un subside de 40 % de la dépense évaluée à 20,200 francs, soit, au maximum, 8080 francs, sous réserve de ratification par le Grand Conseil.

Ces travaux de réfection, envisagés depuis de nombreuses années, comprennent le remplacement par des constructions, en béton armé, des quatre estacades métalliques actuelles, ainsi que de la passerelle reliant la jetée au port. Les appareils de choc doivent également être reconstruits, le tout étant en mauvais état. Dans leur état actuel, ces installations présentent de graves inconvénients et sont même dangereuses pour le trafic des voyageurs. Lors de chaque inspection, l'ingénieur du contrôle fédéral insiste pour qu'une exécution immédiate des améliorations nécessaires soit entreprise.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, dit que, si ces travaux ne sont pas exécutés, les bateaux n'aborderont plus à Estavayer.

M. Derron, de Morat, dit que la situation est la même à Morat ; les bateaux éprouvent de grandes difficultés à se mouvoir dans le port. Il souhaite que satisfaction puisse être bientôt donnée aux bateliers moratois.

Le projet est adopté.

Budget de l'Etat

Direction des finances

Rapporteur : M. Jean Oberson.

M. le rapporteur propose de réduire le poste des intérêts à divers de 25,000 francs, qui représente la contribution qu'on demande à la Banque de l'Etat et qui est l'équivalent de la diminution de 4 1/2 au 4 1/4 % du taux des intérêts des avances accordées à l'Etat.

M. Chalton, commissaire du gouvernement, fait remarquer que le Conseil d'Etat a déjà escompté, dans le chiffre de 450,000 fr., une baisse de l'intérêt de la Banque de l'Etat. Il ne s'oppose pas à la proposition de la commission d'économie publique, en émettant des doutes sur son efficacité. La réduction est adoptée.

Direction militaire, les forêts, vignes et domaines

M. le rapporteur ayant fait remarquer qu'on pourrait concentrer les services de la Direction militaire à l'arsenal, M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, dit qu'il n'y aurait pas place pour la Direction militaire dans les locaux de l'arsenal. Il faudrait procéder à des agrandissements, et ce ne serait pas une économie.

M. Spicher demande si le Conseil d'Etat s'est inquiété du maintien des écoles de recrues à la caserne de Fribourg. Il rappelle que, à plusieurs reprises, le commandant d'école s'est plaint de l'insuffisance de la place d'exercice et fait remarquer que l'ancien commandant ne s'était jamais plaint à ce sujet. Le contrat avec la Confédération concernant la caserne va venir à expiration. Le Conseil d'Etat voudra bien veiller à sauvegarder les intérêts de notre caserne, dont l'importance est grande pour nos bas-quartiers.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, dit que le Conseil d'Etat s'est occupé de cette question. La création d'une place d'exercice entraînerait une dépense considérable, qu'on ne peut envisager en cette ère d'économie. Il estime que les terrains, qui étaient suffisants autrefois, doivent l'être encore aujourd'hui. Le Conseil d'Etat s'efforcera de maintenir les écoles de recrues à la caserne et de les développer encore dans la mesure du possible.

M. le rapporteur demande une diminution de la somme prévue pour les soldats indigents et du crédit accordé aux sociétés de tir.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, fait remarquer qu'on ne peut diminuer les secours aux familles des soldats indigents, qui tendent à augmenter et qui subiront l'année prochaine les conséquences de l'organisation d'un cours de répétition de landwehr.

Au sujet du subside pour les tireurs, M. Vonderweid dit que le chiffre prévu a déjà subi une précédente réduction.

M. Kälin croit qu'on peut demander un sacrifice aux sociétés de tir.

M. Feller demande le maintien du subside.

M. Charrière appuie cette proposition.

Les réductions demandées par la commission d'économie publique sont adoptées à une majorité évidente.

M. Derron (Praz) demande s'il n'y aurait pas lieu de faire assurer les vignes du Vuilly contre la grêle.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, dit que le rendement du vignoble du Vuilly a été si minime ces dernières années qu'on n'a pas cru devoir l'assurer. La question va être revue maintenant que la récolte a été abondante.

Direction des Travaux publics

M. Hayoz demande si on a pensé au godronnage de la route de Schiffenen, qui est dans un état défectueux.

M. Feller intervient en faveur des routes qui traversent quelques villages du Lac.

M. Reidy fait un plaidoyer en faveur de certaines routes de la Singine.

M. Derron (Praz) remercie le gouvernement d'avoir fait une belle route à travers le Vuilly.

M. Menoud dit que la route de Vuisternens à Vaulruz comporte un contour qui devrait être corrigé.

M. Derron (Nant) s'associe aux remerciements de son homonyme.

M. Bourqui montre qu'on ne doit pas perdre de vue la politique de stricte économie suivie par le Grand Conseil et invite les députés à modérer leurs demandes.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, dit qu'il a pris note de tous les désirs, qu'il leur donnera satisfaction quand les finances le permettront. Il se rallie à certaines réductions proposées par la commission d'économie publique, mais combat l'idée d'une réduction de 50,000 fr. sur les réparations et les travaux d'entretien dans les immeubles de l'Etat. Plusieurs de ces travaux sont d'une urgente nécessité, notamment la restauration du chauffage de la faculté des sciences et les réparations au toit de la Bibliothèque cantonale.

Il propose une réduction de 13,000 francs à titre d'indication.

M. Piller, conseiller d'Etat, dit que c'est de la mauvaise administration que de reculer des dépenses jusqu'au moment où on met en danger les édifices eux-mêmes. Il maintient la demande de crédit pour les réparations des bâtiments. A titre d'indication, il est d'accord de réduire le chiffre prévu de 333,800 francs à 320,000 francs.

M. Bartsch est d'avis que le gouvernement agit sagement en prévoyant des dépenses pour des travaux urgents.

M. Charles Chassot dit que la commission d'économie publique a cherché partout des économies. Elle en a trouvé pour 230,000 francs et elle a l'intention de maintenir son projet.

Le budget des Travaux publics, comme celui des autres Directions, doit subir des réductions.

La commission d'économie publique soutient donc sa manière de voir et prie le Grand Conseil de se ranger à son avis.

M. le rapporteur propose de maintenir la réduction demandée par la commission d'économie publique, en priant le Conseil d'Etat de demander des crédits supplémentaires au Grand Conseil, si ces crédits se révèlent insuffisants pour les réparations les plus urgentes.

La proposition de la commission d'économie publique est adoptée à la majorité des voix.

Aux dépenses du service extraordinaire, M. Desibourg signale que la compagnie de navigation du lac de Neuchâtel se proposait de licencier six employés d'Estavayer en supprimant le service d'hiver 1933-1934. La diminution de trafic provient des déficiences de l'horaire.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, ex-



Comme tous les proverbes, celui-ci est quelquefois inexact ; cependant il faut reconnaître sa justesse quand on voit avec quelle fidélité les bonnes ménagères suisses maintiennent les traditions de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère. Il est ainsi de fait que les jeunes femmes, tout comme leur bien-aimée déjà, emploient le

FRANCK-AROME

dès qu'il s'agit d'améliorer le café

plique que la subvention à la Société de navigation à vapeur ne va pas à cette société; elle sert au service des intérêts des capitaux engagés dans les banques. Il promet de veiller sur les droits du port d'Estavayer, en faisant remarquer que les populations intéressées doivent faire, en temps voulu, leurs observations au sujet des horaires.

La commission d'économie publique propose de réduire les subventions diverses et la subvention aux communes obérées de 10 %.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, est d'accord sur la proposition de diminuer de 10 % les subventions diverses.

M. Weck, conseiller d'Etat, se rallie également à la proposition de la commission d'économie publique en ce qui concerne les subventions aux communes obérées. Cette aide n'a pas encore été appliquée et on ne sait les dépenses qu'elle entraînera. D'autre part, les communes seront soulagées par l'apport de la subvention fédérale pour les vieillards.

M. Blanchard propose le maintien de la somme prévue pour les communes obérées.

La proposition de M. Blanchard est repoussée à une majorité évidente.

M. le docteur Clément fait remarquer que les Chemins de fer électriques pourraient supporter aussi une réduction de la subvention qu'ils reçoivent de l'Etat.

M. Dupasquier émet la même opinion.

M. Chatton, commissaire du gouvernement dit qu'il s'agit du service des intérêts des obligations garanties par l'Etat. Cette dépense reviendra chaque année. Le capital des obligations ne peut pas diminuer.

M. Chatton montre qu'il n'y a pas d'amélioration à espérer dans l'exploitation de nos chemins de fer, qui subissent, comme les Chemins de fer fédéraux, les effets de la concurrence de l'automobile.

Les chiffres ne sont donc pas modifiés.

Motion

Plusieurs députés déposent une motion d'urgence demandant que la discussion soit ouverte sur l'interpellation de M. Quartenoud concernant la crise de l'agriculture et le crédit agricole.

Nominations

Président du Grand Conseil pour 1935 : bulletins distribués et rentrés, 83; blancs, 7; valables, 76; majorité absolue, 39; M. Eugène Grand est élu par 68 voix.

Premier vice-président : bulletins distribués et rentrés, 83; blancs, 3; valables, 80; majorité absolue, 41; M. Murith est élu par 70 voix.

Deuxième vice-président : bulletins distribués et rentrés, 82; blancs, 2; valables, 80; majorité absolue, 41; M. Henri de Diesbach est élu par 77 voix.

La séance est levée à 12 h. ¼.

Séance de relevée à 3 ¼

La réduction du nombre des députés et des conseillers d'Etat

M. Bartsch développe la motion qu'il avait déposée au mois de février passé. Elle tend à la limitation du nombre des députés et à la réduction du nombre des conseillers d'Etat. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas fait de proposition précise. Le motionnaire dit se placer sur le terrain des économies. En ce qui concerne la réduction du nombre des députés, la constitution décide qu'il y a un député par 1200 âmes. M. Bartsch propose d'élever ce chiffre à 1500. Le Grand Conseil ne compterait plus que 94 députés au lieu de 118. L'économie ne serait pas considérable.

La minorité radicale estime que le Grand Conseil doit donner l'exemple de l'économie. Dans tous les cantons, on s'occupe de cette question.

Nous avons comme base le chiffre de la population résidente; il en est ainsi dans 16 cantons. Dans 6 autres cantons, c'est la population suisse résidente qui est prise en considération. Dans 2 cantons enfin, c'est le nombre des électeurs qui compte.

M. Bartsch dit que toutes les classes de la population seront représentées aussi bien qu'avec le système actuel et que la qualité du Parlement gagnerait à une réduction du nombre des députés.

Le parti radical proposerait aussi que la fraction fût portée à 1000 pour avoir un député supplémentaire.

M. Bartsch parle ensuite de la réduction du nombre des conseillers d'Etat. Il s'agirait de réaliser aussi des économies. Cette innovation entraînerait une concentration des services, dont la répercussion financière ne serait pas négligeable.

Dans neuf cantons, il y a seulement cinq conseillers d'Etat. Dans les cantons où le nombre est plus élevé, un mouvement en faveur de la réduction s'est prononcé.

M. Bartsch pense que le gouvernement pourrait encore étendre la réforme administrative à d'autres domaines.

Le motionnaire expose la gravité de la situation économique du pays. Il faut donc envisager une adaptation aux temps actuels.

M. Weck, commissaire du gouvernement, dit que le gouvernement répondra à la motion à la prochaine session, vu l'importance des questions soulevées.

Adduction d'eau des Etablissements de Bellechasse

Rapporteur : M. Bays.

M. Bays rappelle le message que le Conseil d'Etat a publié sur cette question et que nous avons publié.

Le rapporteur explique les raisons impérieuses qui militent en faveur de la réalisation immédiate des deux premières étapes des travaux (le captage, la conduite et le réservoir de charge), dont le coût s'élèverait à 105,094 fr. 30, dont près d'un tiers seulement serait supporté par l'Etat, le reste étant à la charge de la caisse cantonale d'assurance et des établissements de Bellechasse, sous forme d'apport de main-d'œuvre.

Déjà en 1908 et 1911, des demandes d'amélioration ont été faites. Le réservoir est insuffisant. Même pendant la nuit, il ne se remplit pas et ne pourrait pas être utilisé en cas d'incendie.

L'eau serait amenée au réservoir par une conduite de 100 mm., suivant un nouveau tracé. Les sources seraient mieux aménagées. Le réservoir serait alimenté par la conduite de 200 litres-minutes. Il serait d'une contenance de 400 mètres cubes.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, insiste sur l'urgence de la restauration de la conduite d'eau de Bellechasse. La conduite d'eau date de 1901, à une époque où le pénitencier n'avait de loin pas le développement actuel. Il y a en jeu la santé des internés et la bonne marche de l'exploitation.

M. Feller demande si on a assez d'eau au Mont-Vuilly pour alimenter la conduite d'eau.

M. Derron (Praz) dit que la conduite actuelle a été mal construite. Elle est constamment endommagée par les éboulements.

M. Lorson constate avec plaisir que le Conseil d'Etat a suivi les suggestions du Grand Conseil en ce qui concerne les économies. Il dit qu'il est heureux qu'on ait renoncé à certains travaux.

Il demande qu'on examine d'une manière générale la situation de Bellechasse afin que l'exploitation coûte moins. Il faudrait indiquer quels sont les travaux qui devront être entrepris dans l'espace de dix ans.

M. Gutknecht dit qu'il a visité la conduite d'eau de Bellechasse et il insiste sur l'urgence de sa transformation. Il est d'accord sur la proposition du Conseil d'Etat. Il estime cependant qu'on pourrait se contenter du réservoir actuel, qui est d'une contenance de 130 mètres cubes.

M. Kälin dit que les conduites pourraient avoir un diamètre moins élevé. Il déclare que l'étude financière de Bellechasse est faite par une société fiduciaire et que l'ère des constructions semble être terminée. Il demande que la commission d'assurance contre l'incendie donne un subsidie de 28 % du coût total des constructions.

M. Blanchard dit que, en 1901, on a commis l'erreur de construire la conduite avec des tuyaux en grès. Il estime qu'on devrait se borner au captage des sources et à la construction de la conduite.

M. Lorson précise qu'il a voulu demander le programme éventuel des dépenses qu'on prévoit à Bellechasse. Il propose qu'on se rallie à l'avis de la commission d'économie publique.

M. le rapporteur répond aux différentes observations. Il fait remarquer qu'un expert, M. Ryser, a soutenu le projet du Conseil, qu'il estime seul convenir aux établissements de Bellechasse.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit qu'on a laissé pénétrer dans le public l'idée que Bellechasse doit rapporter. Il ne faut pas perdre de vue le but des établissements de Bellechasse qui est avant tout un pénitencier et non pas une affaire. La gestion de l'exploitation a été soumise à une société fiduciaire, dont le travail a été long et minutieux. En ce qui concerne les dépenses, la société fiduciaire a déclaré qu'il n'y avait rien d'exagéré à Bellechasse.

La séance est levée à 5 h. ¼. La discussion reprendra ce matin.

Rendons justice au mouvement cécilien

Y a-t-il lieu, vraiment, après trente ans de cécilianisme dans notre diocèse, de formuler un pareil souhait? Eh bien! oui, nous le croyons opportun. Il n'est pas rare, en effet, depuis un certain temps, de noter dans des conversations, dans des conférences et des rapports de congrès, dans des articles de journaux et de revues, dans des livres et des préfaces de livres, tantôt une accusation, tantôt seulement une insinuation à l'adresse des promoteurs et des tenants du mouvement cécilien, leur reprochant de s'être inféodés à la musique allemande.

Un tel reproche renferme au moins deux inexactitudes voulues ou non, à savoir: premièrement, que les partisans du cécilianisme ignorent les répertoires français, italien, etc., alors que, au contraire, nombre d'entre eux les connaissent et les pratiquent, voici vingt-cinq ans bien comptés, donc dès une époque quelque peu antérieure à l'entrée en scène de critiques du mouvement cécilien; deuxièmement, qu'ils sont incapables d'un jugement indépendant vis-à-vis de la musique cécilienne allemande alors que, en réalité, ils l'apprécient librement et avec toutes les nuances désirables, comme ils apprécient impartialement aussi les productions d'autres écoles, disons latines. « Soyons éclectiques! », ce mot d'ordre constitue l'idéal en fait de musique d'église catholique, c'est-à-dire universelle. Soyons éclectiques et sachons reconnaître le beau et le bon sous quelque nom qu'il s'abrite, à quelque pays qu'il appartienne, dans quelque genre qu'il se classe.

Mais, à quelle influence obéissent les critiques outranciers du cécilianisme? Admirateurs par trop exclusifs de la musique française, ils semblent afficher plus de chauvinisme français que les Français eux-mêmes. Car, parmi ces derniers, tous sont loin d'émettre l'opinion extrême d'un abbé Giraud. Le seul passage qui dépasse son petit livre *La musique d'église telle que l'Eglise la veut*, pour tout le reste si instructif, si judicieux et si recommandable, est celui où, parlant du mouvement de réaction contre la déplorable musique d'église des deux premiers tiers du XIX^{me} siècle, il écrit qu'à ce mouvement de réaction coopèrent courageusement, « en France, l'Ecole Niedermeyer, puis la *Schola cantorum*, et en Allemagne, la Société cécilienne ». Celle-ci fut moins heureuse, continue-t-il, car, manquant de la solide technique que Niedermeyer et la *Schola* surent donner à leurs élèves, elle n'évita le sentimentalisme que pour tomber dans la formule. Il est regrettable que beaucoup de nos maîtres de chapelle (français) se soient mis à sa traîne et, sous couvert de retour aux anciens, aient encombré le répertoire religieux de musiques invertébrées et sans vie... De ce style cécilien qui n'a pas pu réaliser « la splendeur vivante de la sincérité », Niedermeyer, au moins en ses débuts, et la *Schola* ont su heureusement se garder.

Jugement absolu, qui, malheureusement, restera à tout jamais fixé dans certaines mémoires, sans la contrepartie équitable que le même abbé Giraud a pourtant ébauchée ailleurs, dans un de ses charmants billets musicaux de l'hebdomadaire marseillais d'Action catholique *L'Éveil provençal*: La musique française moderne d'église, y dit-il, s'est trop accommodée « de quelques poncifs sans dangers, qu'a commercialisés l'Ecole cécilienne d'Allemagne... ». « Je ne veux pas sous-estimer les Céciiliens. Mais, si leurs intentions furent recommandables et leurs débuts prometteurs, ils eurent le tort de cristalliser leur écriture dans des formules uniformes, que quelques années d'existence ont déjà terriblement ridées. C'est un problème que nous nous soyons mis si docilement à leur traîne. »

Dans *La musique religieuse* de M l'abbé Aigrain, nous trouvons un jugement français mieux équilibré: « Une équipe de compositeurs, à la tête de laquelle se place Witt (le fondateur de l'Association cécilienne), entreprit de constituer un répertoire moderne dans l'esprit ancien: le chanoine Michaël Haller, producteur d'une rare fécondité... Peter Piel, Ignaz Mitterer, Griesbacher, etc., ont produit, suivant les directions de la Société, une abondance de musique très inégale, avec une régularité quasi mécanique et un usage insistant de la formule; il y a dans ce fatras quelques compositions vraiment bonnes, mais beaucoup n'ont pas d'autre mérite que de fournir des chants faciles et toujours corrects aux groupes choraux très répandus en Allemagne et en Suisse jusque dans les plus

petites églises. » Dans ce passage, le mot péjoratif *fatras* est à regretter.

Amédée Gastoué avait écrit auparavant dans le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*: « C'est par milliers que se comptent les groupes actifs de cette fédération (l'Association cécilienne), dont les assemblées générales constituent des assises modèles de chanteurs d'église. De plus, dans leur répertoire moderne, les Céciiliens ont créé un genre qui, sous la plume de quelques bons auteurs, Witt, Griesbacher, Mitterer, Haller, Stehle (suisse), a constitué un ensemble de compositions intéressantes; l'immense majorité des œuvres céciiliennes allemandes n'en sont que de faibles imitations ou des pastiches de compositions palestriniennes. »

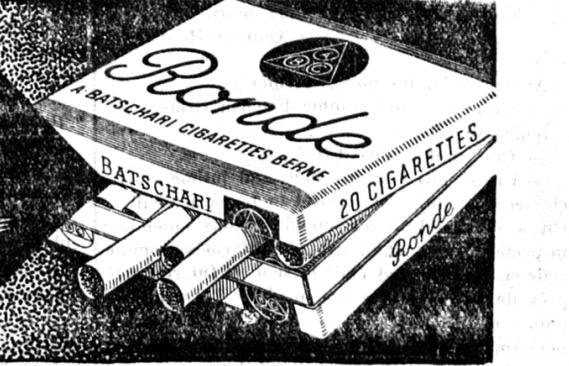
Après le son de cloche français, laissant de côté tous les autres, entendons encore celui des pays de langue allemande. C'est loin d'être un unisson. Un Schnerich, par exemple, par admiration pour les symphonistes viennois, géants de la musique profane, mais à peu près nuls dans le domaine de la vraie musique sacrée liturgique, et un Otto Sprüng, par admiration non moins partielle pour l'école municoise des Eit, Aiblinger, etc., jugent trop le cécilianisme du point de vue de son lieu d'origine: il a eu le tort, pour eux, de sortir de Ratisbonne. Querelles enfantines de clochers! Le jugement allemand le plus généralement admis et sans contredit le plus exact est celui formulé par M. Fellerer, professeur à notre université de Fribourg. La place nous manque pour le citer textuellement. Qu'il nous suffise de dire que, dans un excellent article sur *La musique au service du royaume du Christ*, M. Fellerer émet touchant le cécilianisme une opinion à peu près identique à celles d'Aigrain et de Gastoué, peut-être même plus sévère. Ainsi ne pourra-t-on pas nous accuser d'avoir choisis des citations destinées à dissimuler la vérité.

Et maintenant, de tous ces témoignages découle-t-il trois conclusions. Premièrement, les compositions céciiliennes de la seconde période, d'un avis unanime et tant qu'on voudra y ajouter d'insistance, dépourvues d'originalité et de chaleur, tombées dans la formule et le poncif, ont néanmoins le mérite de fournir « des chants faciles et toujours corrects »: c'est déjà quelque chose. Deuxièmement, les Céciiliens de la première période (et, ajoutons, de la période actuelle), « sous la plume de bons auteurs ont constitué un ensemble de compositions intéressantes » (Gastoué), « vraiment bonnes » (Aigrain). Troisièmement, en tant que mouvement de restauration et de saine propagande en faveur d'une musique d'église conforme à la liturgie, par ses revues, par ses sections se comptant « par milliers », par ses assemblées, « assises modèles de chanteurs d'église », par son influence généralisée « jusque dans les plus petites églises », le cécilianisme s'est acquis un mérite unique au monde. Oui, unique; et c'est tellement vrai que de nombreux pays ont copié l'organisation cécilienne allemande. En pays latins, depuis 1905, l'Italie possède son « Association nationale italienne de Sainte-Cécile »; la France, en 1921, a fondé à Strasbourg son « Association générale française de Sainte-Cécile ». Cette dernière a-t-elle dépassé de beaucoup son assemblée constitutive et l'élaboration de son règlement? Nous l'ignorons. Quant aux revues céciiliennes fondées par Witt, *Feuilles volantes pour la musique catholique d'église* et *Musica sacra*, elles n'avaient pas moins, vers 1910, de dix-huit imitatrices en Europe et en Amérique.

Or, n'est-ce pas assez du triple mérite, ci-dessus confirmé par des autorités musicales, pour un jugement favorable au mouvement cécilien? Et ce triple mérite, nous devons précisément le lui reconnaître chez nous. Grâce à l'action cécilienne, après avoir vu son Grand Séminaire devancer tous les autres de l'univers catholique dans l'adoption du *Kyrieale Vaticanum*, notre diocèse brille incontestablement à l'avant-garde pour l'observation des directives musicales de Pie X et de Pie XI. Sans doute y a-t-il ailleurs des *Schola* et des maîtrises supérieures à nos meilleures céciiliennes; mais combien sont-elles en proportion du nombre des paroisses, surtout des paroisses de campagne? N'émergent-elles pas même d'autant plus que le niveau général est plus bas? Tandis que chez nous, selon Aigrain et en réalité, le mouvement est général qui fait exécuter « des chants... toujours corrects aux groupes choraux très répandus... jusque dans les plus petites églises ». Et il y a plus de trente ans que le mouvement a commencé; il y en a vingt et un qu'il avait déjà assez progressé pour qu'un Français, G. Serville, au lendemain d'une audition des « Petits chanteurs de la Manécanterie à la Croix de bois » de

La **Ronde** une bonne cigarette?
Mieux encore! Une cigarette escquise
 et qui ne coûte que **70 cts.**

Avec photos «La belle Suisse». Collectionnez ces jolies vues et participez au grand concours. Albums à 50 cts chez votre fournisseur ou chez A. Batschari S.A., Berne.



Paris, à Onchy (église du Sacré-Cœur), à Fribourg et à Berne, pût écrire dans *La Liberté* du 14 mai 1913 : « Ce n'était pas un enseignement nouveau, car, on a pu le constater l'an passé, lors du concours des céciiliennes, de grands progrès ont été réalisés, même dans les campagnes. »

Dès lors, reconnaissance n'est-elle pas due aux promoteurs du mouvement cécilien dans notre diocèse, à celui notamment qui, peu après le début, lui imprima un vigoureux élan et lui conféra l'empreinte de sa forte et sympathique personnalité : M. le chanoine Bovet ? Grâce à ces pionniers de la première heure, quelques-uns restés en pleine activité, de nouveaux venus, des forces plus jeunes, peuvent travailler maintenant sur un terrain bien préparé. Qu'ils n'oublient pas la déférence envers leurs aînés qui ont littéralement lutté pour l'obtention de ce résultat. Mise au rancart des « messes scandaleusement gaies et antiliturgiques » et des éditions défectueuses de plain-chant ; rééducation complète du goût et réforme des méthodes ; prononciation correcte du latin ; introduction du « Propre » délaissé ou mutilé ; observation des règles liturgiques : oui, la réalisation de toutes ces tâches préliminaires exigea une lutte persévérante, conduite au milieu d'oppositions parfois comiques, plus souvent encore acharnées et méchantes.

La victoire, nous l'avons remportée et nous la devons au mouvement cécilien. Que nous ayons puisé dans son immense répertoire de compositions modernes, rien de plus naturel, les pays latins n'ayant presque rien à nous présenter en fait de chœurs d'hommes *a cappella*, « pour les plus petites églises ». Leurs œuvres de ce genre n'ont guère augmenté en nombre. Le jour où ils nous en fourniraient assez pour permettre un choix, nous les chanterons volontiers, car nous aimons les créations latines avec leur clarté et leur ligne mélodique prédominante. Notre patriotisme s'en mêlant, nous chanterons plus volontiers encore les compositions des auteurs de chez nous, éditées chez nous, ajoutées à l'excellent répertoire déjà constitué par les Bovet, Montillet, etc. Mais, que les uns et les autres ne dédaignent pas le facile (le difficile est-il seul artistique ?) pour nos chorales de campagne, incapables de rivaliser avec les sociétés à éléments musicaux supérieurs des villes, si dignes pourtant d'intérêt en raison de leur très forte majorité comme de leur symbolique raison d'être et de subsister : elles signifient qu'il y a des hommes dans nos églises. Et alors, éclectiques, selon notre mot d'ordre, nous exécuterons toujours davantage de l'italien, du français, du suisse surtout, en continuant à y joindre le meilleur des productions allemandes et à rendre justice au mouvement cécilien. Nous ne saurions être des ingrats envers le cécilianisme. Déclaration particulièrement opportune en ce centième anniversaire de naissance de son éminent fondateur, Franz Witt.

E.-S. Dupraz.

NOUVEAUTÉS

Choe Thellier de Poncheville

Tout l'Evangile dans toute la vie

Mgr de Solages

Le problème de l'apostolat dans le monde moderne

Bessières, S. J. Sers... !

Chaque volume est vendu isolément Fr. 1.90
Les 3 ensemble Fr. 2.75

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

Chronique judiciaire

Cour d'assises à Estavayer-le-Lac

Hier mardi, à 10 h. 30, la Cour d'assises du 2^{me} ressort s'est réunie à Estavayer-le-Lac, sous la présidence de M. Xavier Neuhaus, assisté de MM. les juges Reichlen et Folly. M. Roger Pochon occupait le siège du ministère public et M. l'avocat Marmier défendait Otilie Rosset, née Purro, à Aumont, accusée d'incendie volontaire.

Le jury, composé de douze jurés, était présidé par M. Renevey, ancien instituteur, à Vesin.

Voici un résumé des faits :
Le lundi, 4 juin, vers 6 heures du matin, une fumée épaisse sortait du toit de l'immeuble des époux Rosset, à Aumont. Voyant cela, un voisin s'empressa de donner l'alarme aux propriétaires, qui déjeunèrent tranquillement à la cuisine. Grâce à la promptitude des secours, l'incendie put être rapidement maîtrisé. On constata que le feu avait pris dans la grange, au bord d'un tas de foin. Un tison incomplètement brûlé révéla immédiatement la malveillance.

Les soupçons du propriétaire se portèrent sur la femme Rosset, qui ne tarda pas à avouer avoir mis le feu pour se venger de son mari, avec lequel elle était en désaccord, et se débarrasser de sa belle-mère, qui lui faisait des mépris.

Depuis le mariage des époux Rosset, le 2 avril 1934, la belle-mère de l'accusée, qui s'était opposée à cette union hâtive, s'était installée au foyer de son fils. Otilie Rosset, née Purro, eut dès ce moment une vie quasi intolérable. A trois reprises, elle s'enfuit chez sa mère, à Planfayon. Son mari ignorait sa présence la plupart du temps et ne lui adressait la parole que pour lui demander de travailler. Aveuglée par la rancune, Otilie Rosset, au cours d'une nuit d'insomnie, décida de mettre le feu à la maison. Dès le lendemain, pendant qu'elle préparait le déjeuner, elle mit une bûche dans le fourneau et, lorsqu'elle fut enflammée, elle la porta dans la grange, où les sauveteurs la retrouvèrent.

A la demande du ministère public, l'accusée a été mise en observation à Marsens. Les psychiatres ont conclu à une responsabilité atténuée de la part de cette femme.

Au cours des débats, M^{me} Rosset a confirmé ses aveux. L'un ou l'autre témoins furent entendus, en particulier un voisin. On apprit également que la maison était taxée 15,000 fr. Les

dégâts occasionnés n'ont pas dépassé une vingtaine de francs.

Après le réquisitoire de M. Pochon et la plaidoirie de M. l'avocat Marmier, le jury a reconnu M^{me} Otilie Rosset coupable d'incendie volontaire.

La cour l'a condamnée à six mois de prison avec sursis, étant donné l'état maladif de M^{me} Rosset et le peu de dégâts causés par ce commencement d'incendie.

Tribunal de la Gruyère

Le tribunal de la Gruyère a eu à juger M^{lle} S., âgée de dix-huit ans, prévenue de vol d'argent et de lingerie au préjudice de ses patrons, M. et M^{me} Pinaton, mécanicien, à Bulle, chez lesquels elle était en service depuis quinze jours, et V., âgé de trente-cinq ans, manœuvre, habitant La Tour-de-Trême, récidiviste, accusé d'avoir été l'instigateur des vols.

Reconnus tous deux coupables, M^{lle} S. a été condamnée à un mois de prison avec sursis. V. fera quinze jours de prison. Ils devront restituer l'argent et les objets dérobés.

Grand Conseil

SEANCE DU 21 NOVEMBRE

Le Grand Conseil a terminé l'examen du projet de décret concernant l'adduction d'eau de Bellechasse. Les différents articles du décret sont adoptés sans opposition.

On adopte ensuite le taux de l'impôt pour 1935 qui est le même que celui de l'année passée. La provision des communes a été fixée à 2 1/2 %.

Le Grand Conseil autorise le Conseil d'Etat à vendre un immeuble à Sensebrücke.

Puis il termine l'examen du budget de l'Etat qui se solde par un déficit de 640,000 francs.

M. Buchs a été élu président du Conseil d'Etat pour 1935 ; M. Paul Droux, président du Tribunal cantonal ; M. Fragnière, censeur de la Banque de l'Etat ; M. Ackermann, membre de la commission d'économie publique.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain, jeudi, 22 novembre, à 8 h 1/2, office anniversaire pour M. Philippe de Gottrau.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

A elle seule, la cuisson ne suffit pas !

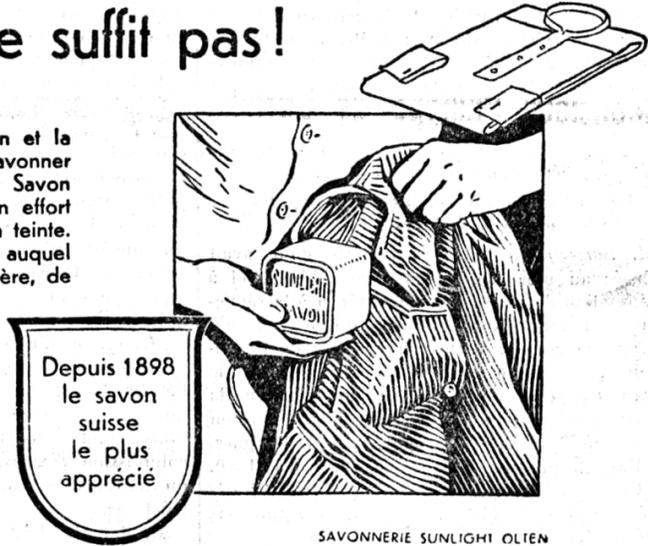
Les maîtresses de maison savent bien où la saleté, la transpiration et la crasse s'incrument, surtout dans la lingée. C'est là qu'il s'agit de savonner à fond avec du Savon Sunlight pour dégrossir la lessive. Le Savon Sunlight fait en effet disparaître la saleté sans vous imposer aucun effort et sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le tissu ni pour la teinte. Il donne au linge ce parfum discret de propreté et de fraîcheur auquel se reconnaît un ménage soigné. Quel soulagement pour la ménagère, de ne plus devoir s'épuiser à la tâche !

Pour cuire le linge, rien ne vaut les Flocons de Savon Sunlight spécialement concentrés.

SAVON SUNLIGHT

imprègne à fond — extirpe la saleté

SC 33-0247 SF



Depuis 1898 le savon suisse le plus apprécié

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN

16 Feuilleton de LA LIBERTÉ

Le sang des Maruzabal

par Edmond ROMAZIÈRES

Asensio aperçut l'inspecteur Soller.
— J'avais déposé une plainte, depuis plusieurs jours. La police n'a rien fait... Elle ne nous a pas protégés...

— Vous êtes donc le señor Asensio Sangaren ?... Oui. Nous avons eu une plainte de votre part. J'étais chargé de m'en occuper... Vous voyez, je n'en ai pas eu le temps.

Don Blas s'était agenouillé devant le lit et pria.

L'inspecteur continua ses investigations. Ce fut alors que, sur un petit meuble d'angle, il avisa un bout de papier, plié de façon à n'avoir plus que sept ou huit centimètres carrés, engagé à moitié sous une statuette. Il l'ouvrit et lut tout haut :
« N'accusez personne de ma mort. »
Quintin Hajar.

VIII

Asensio cria, les poings fermés :
— Quintin meurt comme Esteban Grialba... Soller se retourna :
— Que voulez-vous dire ?...
— Un de nos cousins, mon ami intime... officier comme moi... mourait l'an passé à Séville... On a cru qu'il s'était suicidé... Vous entendez, inspecteur... Sa chambre était fermée comme celle-ci. Le poignard était le sien et fut retrouvé près de sa main. Sur un meuble, il y avait un papier où Esteban avait écrit : « Qu'on n'accuse personne de ma mort... » Le même assassin... Le même... Ce qui nous attend tous...

Il se laissa tomber sur un siège, prostré. Soller murmura :

— Etrange, en effet...
Du geste, il appela le vieux serviteur :
— Reconnaissez-vous l'écriture de votre maître ?

Le domestique dut chausser ses lunettes.

— Oui, affirma-t-il.
Soller fourra le papier dans son portefeuille en marmonnant :

— L'expert dira son avis. Messieurs, reprit-il, vous m'excuserez de vous faire sortir de cette chambre. Il faut que l'enquête se poursuive régulièrement, que personne n'entre ici jusqu'à ce que le photographe soit passé et que le corps soit parti pour l'autopsie.

Don Blas se releva. Asensio sortit, voûté, comme si trente ans venaient de descendre sur ses épaules. Au bas de l'escalier il se retourna :
— Qu'allez-vous faire ?... Moi, je repartirais pour le Maroc, si...
Jean pâlit. Il savait bien que Sangaren voulait ajouter :

— S'il n'y avait pas Engracia...
Un des agents de garde s'adressa aux trois hommes.

— Voulez-vous attendre dans le salon, señores ? Ils s'assirent, silencieux, écrasés.

— Hajar ! dit enfin Asensio. Celui qui était le moins menacé... J'avais dîné avec lui. Il était près de 10 heures lorsque je l'ai quitté pour me rendre au cercle... Qui sait si l'assassin n'était pas embusqué ?...

— Avait-il peur ?...
Sangaren riposta avec un peu de violence :

— Qui n'aurait pas peur ? Le courage individuel n'a rien à voir là dedans. J'ai vu la mort en face... En face !... Pas dans le dos !...

Son exaltation tomba.

— Oui... Il était épouvanté, continua-t-il. Il s'appretait à partir demain ou après-demain pour la France. Qui le trouverait, dans la fournaise de Paris ? Si c'était nécessaire, il pousserait jusqu'à Londres... Pauvre ami... Pauvre cousin...

Etcheberiz avait ouvert la fenêtre, car l'atmosphère était étouffante.

Du bruit arrivait de la rue. Il alla à la croisée, aperçut du monde derrière la grille. Un des gardes civils avait raconté le meurtre en arrivant en ville, et les curieux affluaient déjà. But de promenade pour beaucoup de noctambules. Et comme à Barcelone une moitié de la population vit la nuit...

Asensio et Jean pensaient :

« Engracia viendra-t-elle ?... »

Crapotte s'effaçait dans un coin de la pièce près de la porte donnant sur le vestibule, où l'on entendait les pas des agents de garde.

— Le médecin va arriver, et aussi l'ambulance pour transporter le corps à l'autopsie, dit le prêtre.

— Si notre malheureux cousin n'avait pas trouvé la force d'appeler le señor Etcheberiz au téléphone, remarqua Asensio, tout le monde aurait cru qu'il s'était tué.

Des voitures s'arrêtaient. Des hommes entrèrent, filtrés par le service de surveillance. Du salon, furent perçues les explosions du magnésium. Un quart d'heure plus tard, des pas lourds redescendirent.

Ils l'emportent, murmura don Blas en se levant et en faisant le signe de la croix.

Par la porte ouverte, ils virent passer le corps de Quintin Hajar, recouvert d'un drap. Le médecin suivait.

Quelques minutes plus tard, Soller parut.

— Habilement fait, dit-il brièvement. Sans l'appel téléphonique, l'assassin maquillait son crime en suicide. Après ces menaces, et la peur qui anéantissait le pauvre homme, un acte de folie était explicable... Personne n'aurait douté.

Asensio s'écria, les poings fermés :

— Comme l'an passé, mon ami Esteban Grialba, mort exactement de la même manière... Moi, j'ai toujours mis en doute ce suicide... Esteban avait toutes les raisons d'aimer la vie. Aujourd'hui, l'assassinat de Quintin nous crie qu'Esteban a été tué. Señor inspecteur, je demande qu'une enquête soit ouverte là-bas...

— La similitude des deux cas la rendra indispensable, señor.

— Qu'avez-vous découvert ? demanda Jean.

— Rien, à proprement parler. Le mystère reste impénétrable. Porte verrouillée, fenêtre bien close, pas d'autre issue. Aucune empreinte visible. L'examen de la chambre n'a rien démontré.

— Votre opinion ? demanda encore Jean.

— Je n'en ai pas, señor. Tout avait été arrangé pour simuler le suicide. On a cru la victime morte. De fait, elle a dû le paraître au premier moment. Une syncope, sans doute... Puis le coup de théâtre de cet appel téléphonique...

— Cinq secondes de plus, je savais le nom de l'assassin.

Crapotte s'effaçait davantage, dans son coin. Il observait chacun des hommes présents, enregistrant les réponses, notait, pour se les rappeler, les questions de l'inspecteur et approuvait en lui-même ses observations. (A suivre.)

Imprimerie St Paul Fribourg
ENVELOPPES AVEC et SANS IMPRESSION

†

Monsieur Louis Cuony, à La Solitude, Chandossel ;
 Monsieur et Madame Alvin-Betton-Cuony et leurs enfants, à Winterthour ;
 Monsieur et Madame Adrien Cuony et leurs enfants, à Treyvaux ;
 Mademoiselle Maria Cuony, à La Solitude ;
 Monsieur Jean Cuony, à La Joux ;
 Monsieur Edmond Cuony, à La Solitude ;
 Monsieur Augustin Cuony, à Fribourg ;
 Monsieur Marc Cuony, à Rueyres-Saint-Laurent ;
 Mademoiselle Colette Cuony, à La Solitude ;
 Messieurs Alphonse et Joseph Magnin, à Fribourg ;
 Madame Alodie Ruffieux, à Fribourg ;
 Madame veuve Elisabeth Ackermann, ses enfants et petits-enfants, à La Chaux-de-Fonds ; ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie-Martine CUONY
 née Gumy

leur très chère épouse, mère, grand-mère, belle-sœur, nièce, tante et cousine, décédée à La Solitude, dans sa 66^{me} année, munie des secours de la religion.
 L'ensevelissement aura lieu à Villarepos, jeudi, 22 novembre, à 10 h. ½.
 Cet avis tient lieu de faire part.

†

Le conseil communal et la commission scolaire de Rueyres Saint-Laurent font part du décès de

Madame Marie-Martine CUONY
 mère de leur dévoué instituteur

L'office d'enterrement aura lieu à Villarepos, jeudi, 22 novembre, à 10 h. ½.

†

Le service anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Philippe de Gottrau

aura lieu jeudi, 22 novembre, à 8 h. ½, à la cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg.

Capitole

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 les deux dernières représentations de

Les Misérables

d'après le chef-d'œuvre de Victor Hugo et dès vendredi un nouveau grand film de Marcel L'Herbier GABY MORLAY - Henri Rollan et la délicieuse Gaby Triquet qui a triomphé dans « Les Misérables » dans LE SCANDALE

Tél. 1300

JEUNE HOMME de 23 ans, robuste, cherche place comme trayeur ou charretier dans grande exploitation agricole. D'autre part, **jeune fille**, 24 ans, qui a déjà servi, cherche place comme aide aux travaux de la ferme. Les deux parlent déjà un peu le français et désirent se perfectionner dans cette langue. Gages à convenir. S'adresser sous chiffres P 41513 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique

(1^{res} enchères)
 L'Office des poursuites, à Fribourg, vendra, le vendredi 23 novembre, à 9 h. ½, au domicile de Meuwly François et Bernard, No 260, Pl. inférieure : 1 camionnette « Chevrolet ». 15772

Vente juridique

(1^{res} enchères)
 L'Office des poursuites, à Fribourg, vendra, à son bureau, le vendredi 23 novembre, à 15 heures : 1 part sociale de la Banque populaire suisse.

Vente juridique

(2^{mes} enchères)
 L'Office des poursuites, à Fribourg, vendra, le samedi 24 novembre, à 14 h., au domicile de Läubli Auguste, No 93, aux Charmettes : 1 bureau ministre, 1 fauteuil, 1 desserte, 1 pendule. 15774

Vente juridique

(1^{res} enchères)
 L'Office des poursuites, à Fribourg, vendra, le vendredi 23 novembre, à 10 heures, à la boulangerie Pittet, No 7 Gd'rue : un lot de biscuits, chocolat, etc. 15773

Entreprise

à vendre à bas prix une étuve pouvant servir pour une entreprise de désinfection. Données gratuites sur ce service pour personne désirant s'occuper de l'entreprise. Affaire de rapport. Ecrire à E. Henry, chef désinfecteur, Val lon, 17, Lausanne. 13801

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Marie Python-Page

aura lieu jeudi 22 novembre, à 8 h., à l'église des Cordeliers.

†

Requiem

pour les membres défunts du Cécilien-Verein, Fribourg,

vendredi 23 novembre
à 8 heures

à l'église de Saint-Maurice.
 Les membres honoraires, passifs et actifs, sont priés d'y assister.
 Le Cécilien-Verein.

Pompes funèbres générales, Fribourg

Fél. 9.9: **Ad. GENDRE** Avenue Gare, 27
 Cercueils - Transports - Couronnes

ROYAL

Ce soir et demain soir, à 20.30 deux dernières représentations de l'immense succès de rire

Vive la Compagnie

avec Noël-Noël Madeleine Guitty
 Paulette Dubost Raymond Cordy
 Dès vendredi **LILIAN HARVEY**
 dans **SUZANNE, C'EST MOI !**

TEL 714

Fr. 25 000.

sont demandés en 1^{er} rang sur bâtiment de rapport en excellente situation, chef lieu de district dans le canton de Fribourg, avec cautionnement. Demander renseignement sous chiffres P 41514 F, à Publicitas, Fribourg.

Ménage

sans enfants, prendrait un enfant en pension. S'adresser sous chiffres P 41510 F, à Publicitas, Fribourg.

On cherche pour tout de suite une forte

Fille de cuisine

pour un petit restaurant du canton de Neuchâtel. Bons gages. Pas nécessaire de savoir faire la cuisine. S'adr. sous P 15716 F, à Publicitas, Fribourg.

A louer

appartement de 2 chambres, cuisine, remise, écurie et grand jardin. S'adresser sous chiffres P 41509 F, à Publicitas, Fribourg.

Au CONTINENTAL

Judi, 22 novembre
 Dès 20 heures

GRAND GALA
de musique
viennoise

Timbres-poste

à vendre magnifique collection de timbres l'Europe, 3 vol. Yvert : coté plus de fr. 70 000 Yvert pour Fr. 1900. Belle occasion à saisir tout de suite. S'adresser Case St. François, No 40276, Lausanne.

Une garantie

vous est offerte en achetant votre complet de ville votre complet de sport votre pardessus

Aux magasins COMTE & Co

rue de Lausanne
 C'est celle de la bienfaisance.

BAS PRIX.

Retouches gratuites.

On demande pour le 1^{er} janvier

Sommelière

de toute confiance et au courant du service. S'adresser sous chiffres P 41506 F, à Publicitas, Fribourg.

Châtaignes fraîches

15 kg., Fr. 3.75. 30 kg., Fr. 6.60. 50 kg., Fr. 10.-
Noix fraîches Fr. 0.60 p kg. A partir de 20 kg., Fr 0 55 p. kg. 1204-8
 A Luini, export., Arbédo.

La Côte, 1934

2000 l. de bon nouveau, à vendre, ainsi que kirsch et marc 1^{re} qualité.
 Adr. Chs. Rochat, vigneron-fermier, ETOY.

Vente juridique

(2^{mes} enchères)
 L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le samedi 24 novembre, à 10 heures, au domicile de Schneider Emile, à Nierlet-les-Bois : 7000 kil. de foin, 2300 kil. de regain, un porc. 15771
 En tres enchères : 1 char à pont, 1 caisse à purin, 1 vélo, 1 harnais, 1 tas de fagots.

A VENDRE

en bloc ou séparément, beau mobilier de magasin, état neuf, bas prix. S'adresser sous chiffres P 15759 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique

(1^{res} enchères)
 L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 23 novembre, à 11 heures, au domicile de Guillet Albert, transports, à Essert : 1 camion « Ford » usagé. 15770

A VENDRE

1 chienne Däu-Dok, avec papiers. 15737
 S'adresser Place Notre-Dame, 179, Fribourg.

Vente juridique

(2^{mes} enchères)
 L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 23 novembre, à 13 h. ½, au domicile de Menoud Maurice, à Coltens : 3 chars, 1 buttoir, 1 charrue. 15768

Vente juridique

(1^{res} enchères)
 L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 23 novembre, à 11 h. ½, au domicile de Aebischer Albert, à Orniens : 1 gramophone avec 6 disques. 15769

On cherche à louer,

pour le 25 juillet prochain

Magasin

bien situé. Offres écrites avec prix, conditions et situation exacte, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15778 F.



L'apparence trompe aisément qui s'y fie ingénument

Le séduisant éclat de l'enveloppe métallique ne fait pas plus un boiler que de belles joues rouges ne répondent de la pomme. Pépins véreux, organes défectueux, se dissimulent souvent derrière. Ce n'est pas, vous le savez, cette enveloppe extérieure qui vous fournira tous les jours l'eau chaude dont vous avez besoin, mais bien la chaudière avec ses corps de chauffe commandés par les appareils automatiques interrupteurs et de sûreté. Vous ne devez donc jamais juger un boiler sur sa présentation extérieure, si attrayante soit-elle, car l'achat d'un tel appareil doit être fait en absolue confiance. Or

La marque de confiance

Cumulus

est une marque de garantie certaine. Des centaines de milliers de personnes utilisent jour après jour, année après année, l'eau chaude que débitent, au robinet, nos boilers Cumulus. Outre le modèle standard de qualité éprouvée, nous produisons depuis plusieurs années „un boiler Cumulus garanti de la rouille“, dont la chaudière est absolument inoxydable.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. les Installateurs ainsi qu'aux Services électriques — ou directement à

FR. SAUTER S.A., Fabrique d'appareils électr., BALE

Bureau technique de Genève, rue Diday, 12, Genève.

AVIS

Nous prions les propriétaires de forêts, qui ont à procéder à des coupes de bois à proximité de nos lignes électriques, de nous en aviser au moins 2-3 jours à l'avance, afin que nous puissions prendre en temps voulu les mesures de sécurité nécessaires.

Les propriétaires qui ne tiendraient pas compte du présent avis seront responsables des dommages causés, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 24 juin 1902 sur les installations électriques.

Fribourg, novembre 1934.

Entreprises Electriques
 Fribourgeoises.
 La Direction.



GRAISSE ALIMENTAIRE

PALMINA

PALMINA pour tous mets,
Votre graisse désormais.

AVEC 15% DE BEURRE

P 40-0265 57

HUILERIES S.A.B. ZÜRICH

AVIS

M^{me} Brulhart-Brunisholz a le plaisir d'informer ses amies et connaissances qu'elle a ouvert un

SALON DE COIFFURE à Fribourg
155, rue du Pont-Muré, au 1er 15762

COMPTABILITE

Chef-comptable, organisateur 1^{re} force, disposant quelques heures par jour ferait chez MM. les clients tous travaux comptables, **organisations, mises à jour, prix de revient, bilans.**

Prix modérés.
S'adresser sous chiffres **P 15763 F, à Publicitas, Fribourg.**

JEUX
Nous avons le plaisir d'aviser les amateurs qu'à la **TAVERNE DE L'HOTEL TERMINUS**, à Fribourg, se trouvent installés : ping-pong, grand billard, billard russe, échecs, etc.... Véritable salle de jeux avec entrée indépendante. Tarif très avantageux. Event. abonnement et salle réservée p. clubs.



Brûleurs automatiques à charbon
Devis gratuits
Grand'Fontaine, 24 A
Tél. 144 108-12

A LOUER

pour le 25 juillet 1935, dans villa, **bel appartement de 6 chambres**, véranda et dépendances, confort moderne, jardin, éventuell. garage.
S'adresser : Pérolles, rue Eries, 7. 15721

Les Lampes Osram éclairent mieux!

A votre première requête, la preuve vous sera fournie que la lampe Osram donne une quantité appréciable de lumière en plus, que les lampes de fabrication médiocre. Un photomètre de précision, dûment étalonné, démontre immédiatement l'incomparable rendement lumineux de la lampe Osram.



Une belle lumière, bon marché, pour tout le monde



Vous voulez un éclairage économique. Choisissez la lampe Osram. Mais dites bien : une Osram authentique.

OSRAM

Produit Suisse de la Fabrique des lampes Osram à Winterthour

Réfléchissez!!

Glissade

En allant soigner ses malades, une infirmière a glissé sur des escaliers humides et s'est fracturé le pied. Le médecin a ordonné un repos prolongé.

Si cela vous arrivait....

auriez-vous, comme notre cliente, la chance d'être assuré ? Car c'est une chance, et une bonne, d'avoir, comme elle, payé 93 francs de primes pour toucher

7125 francs.

Son traitement, sa guérison et convalescence, qui furent assez longs, ne lui ont pas causé de souci matériel. Comme elle, soyez prudent et prévoyant.



Prenez conseil auprès de
LA SUISSE
ASSURANCES VIE ET ACCIDENTS
LAUSANNE
6, RUE DE LA PAIX

P. BASTIAN, agent général, Fribourg, place de la Gare, 38. Tél. 911

LE RÊVE
POTAGERS A TROIS TROUS
depuis **Fr 120**
E. WASSMER, S. A.
Fribourg

Vuisternens-en-Ogoz
GRAND LOTO, pour les besoins de l'église, dimanche 25, à 20 h. 30, dans la salle de l'auberge. Pour plus de 450 fr. de lots. 15753

A LOUER A louer

pour le 25 juillet 1935, à personnes tranquilles, dans villa de deux ménages, un appartement de 5 chambres, ch. de bonne, tout confort, chauffage général. 15669

S'adresser rue des Ecoles, 2, Gambuch, au rez de chaussée.

pour le 25 janvier 1935 **1 beau local** pour magasin, grande vitrine et cave, plus 1 chambre indépendante dans le même immeuble. 15584

S'adresser : **Etude Me Maxime Quartonod, notaire, rue de Lausanne, 51.**

Vente juridique

Jeudi 22 novembre 1934, dès 14 heures, à la salle des ventes, Maison de justice, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant, 1 lot de vaisselle neuve, soit plats, assiettes, soupières, saladiers, tasses, pots, bocaux, carafes, 1 lot de jouets, bonneterie et mercerie, environ 200 livres, 1 caisse enregistreuse « National », 1 appareil de radio « Columbia », environ 50 bouteilles de vin blanc et rouge, ainsi que diverses liqueurs. 15706

Office des faillites de la Sarine.

CLINIQUE BELLEVUE
Le Landeron (Lac de Bienne)



Etablissement neuropsychiatrique. Maladies nerveuses. Etats neurasthéniques. Alcoolisme. Cures de repos et d'isolement. Psychothérapie. Belle situation. Confort moderne. Vie de famille. Prix mod. Prospectus.

Téléphone 87.337 Neuveville
Dr H. Bersot, médecin-directeur 79-1

CHAUSSONS galochés, claque boxcall
imit. agneau **11.80**
Nos 36-43 à **9.25**
Chaussons en velours noir,
claque boxcall, **13.25**
imit agneau, Nos 36-43, à

Chaussures F. VONLANTHEN
Place du Tilleul, 152 Av. de la Gare, 10
FRIBOURG (Maison Bâloise)

VOYAGEUR

demandé pour visiter particulier. Article de bon rapport, bien introduit. Carte, train, fixe et commissions. — Offres sous chiffres Q 13737 L, à Publicitas, Lausanne.

SVELTES

Vente réclame avec rabais jusqu'à 20 % de ceintures enveloppantes et de soutien-gorge. Que la 1^{re} qualité. Envoi à choix.
R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

ON CHERCHE **chambre non meublée** ou **bureau**

tranquille et bien chauffé. S'adresser, avec indication de prix, sous chiffres P 41508 F, à Publicitas, Fribourg.

Le désendettement marche!
La Cobac

a attribué jusqu'à ce jour : **plus de 20 millions**
Les débiteurs de ces 20 millions ne payent plus d'intérêts courants.

ils amortissent!
Ils savent pour qui ils travaillent. Si vous voulez vous libérer de vos dettes foncières, si vous voulez faire construire, adressez-vous à la
COBAC
Agence générale pour le canton de Fribourg, Meyriez/Morat. Tél. 2.55.

SOUMISSION

La Caisse d'épargne de Sviriez met en vente par voie de soumission le domaine ayant appartenu à M. Calixte Cosandey, à Prez-vers-Sviriez, soit au village : **DOMAINE** de 120,124 m² (33 poses avec facilité d'achat de terrain), comprenant habitation, granges, écuries, remises, assots, machine à battre, jardin, prés, champs et bois. 15661

Pour visiter, s'adresser à M. Cosandey Florian, syndic, à Prez. Les soumissions doivent être déposées jusqu'au 1^{er} décembre, auprès de ladite Caisse, à Sviriez.

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de reliure

“ LE RECORD ”

Tout connaisseur du meuble de qualité se procure le divan lit « RECORD », article soigné, avec matelas portefeuille en crin animal et laine de mouton, cadre noyer poli, avec ouverture automatique. Pour cause de surcroît de commandes, la publicité du divan Record, depuis de longs mois, ne se faisait plus.

Le prix de ce dernier en tissus fantaisie, au choix, est de **Fr. 380.—**
Un article similaire « **LUCCO** », avec niche et matelas portefeuille, coûte **Fr. 275.—**
Le divan à niche sans matelas ne coûte que **Fr. 135.—**
Le divan « Réclame », avec baguettes autour du cadre, avec 2 coussins carrés, coûte **Fr. 115.—**
Autres modèles **Fr. 85.— 65.— 45.—**

Fabrication G. BISE
Grand'Rue, 13 — Fribourg